



Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux

RAPPORT

plan d'adaptation pour les métiers de la croissance verte agriculture-forêt-paysage

établi par

Constant LECOEUR

Ingénieur général
des ponts, des eaux et des forêts
Président du comité de domaine

Avec l'appui d'Alain MARCOUX

et de Gilbert PESCATORI

Ingénieurs généraux
des ponts, des eaux et des forêts

et les contributions de

Philippe VINCENT sous-directeur à la DGER
Philippe TROUVAT sous-directeur adjoint CGDD

Sommaire

Résumé	6
Liste des recommandations	8
Introduction	10
1 Première partie : Actions pour conforter l'attractivité du domaine	11
<u>1.1 Promotion des métiers auprès du grand public, des jeunes, des demandeurs d'emploi</u>	11
<u>1.2 Promotion de l'apprentissage auprès des jeunes</u>	11
<u>1.3 Promotion des métiers auprès des réseaux d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (CIO, PAIO, Missions locales, Pôle emploi,..) - Outils à développer</u>	12
2 Actions pour sensibiliser et accompagner des exploitants agricoles et forestiers, des chefs d'entreprises et leurs salariés	12
<u>2.1 Promotion de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)</u>	13
<u>2.2 Promotion de l'entrée progressive dans l'emploi</u>	13
<u>2.3 Actions de formation spécifiques alternatives</u>	13
<u>2.4 Promotion de la labellisation des démarches</u>	14
<u>2.5 Réorientation de la recherche</u>	14
3 Actions pour renforcer les compétences et améliorer les parcours de carrière des salariés	15
<u>3.1 Amélioration/renforcement de l'offre de formation professionnalisante, qualifiante et certifiante</u>	15
<u>3.2 Développement de formations qualifiantes et/ou professionnalisantes pour acquérir des compétences favorisant la polyvalence et les mobilités internes/externes</u>	15
<u>3.3 Facilitation et promotion de l'accès à la VAE (actions collectives)</u>	15
<u>3.4 Promotion et développement des contrats de professionnalisation</u>	16
<u>3.5 Promotion du tutorat (seniors)</u>	16
4 Actions pour accompagner l'évolution des métiers dans les territoires concernant notamment des enseignants et formateurs et des métiers d'appui (conseil...)	16
<u>4.1 Action d'échanges et de partage d'expériences</u>	16
<u>4.2 Stage en entreprise (partenariat école-entreprise)</u>	16
<u>4.3 Formation de formateurs</u>	16
5 Actions pour mobiliser des réseaux d'acteurs de la formation	17

<u>5.1Promotion des métiers auprès des conseillers d'orientation.....</u>	17
<u>5.2Mise en place de plate-formes pédagogiques</u>	17
<u>5.3Labellisation des compétences-clés du développement durable de formation continue.....</u>	18
<u>5.4Constitution de réseaux d'organismes de formation partenaires « labellisés »....</u>	18
<u>5.5Mobilisation des organismes financeurs.....</u>	18
<u>5.6Évolution des référentiels en lien avec les acteurs du domaine</u>	18
<u>6Travaux à poursuivre.....</u>	19
<u>6.1Territorialisation des actions.....</u>	19
<u>6.2Actions transversales aux métiers des domaines agriculture/forêt/paysage, tourisme et biodiversité.....</u>	19
<u>6.3Secteur forestier.....</u>	20
<u>6.4Secteur agroalimentaire</u>	20
<u>6.5Autres actions transversales.....</u>	20
<u>Conclusion.....</u>	22
<u>Annexes.....</u>	23
<u>Annexe 1 : Lettre de mission.....</u>	24
<u>Annexe 2 : Liste des participants.....</u>	26
<u>Annexe 3 : Liste des sigles utilisés.....</u>	27
<u>Annexe 4 : Fiches actions.....</u>	28

Résumé

Suite au rapport sur le plan de mobilisation des métiers de la croissance verte remis le 21 décembre 2009, madame Valérie LETARD, secrétaire d'État auprès du ministre d'État chargé du développement durable, a donné mission à monsieur Constant LECOEUR, président du comité de domaine « agriculture-forêt » et président de section au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour proposer des priorités d'un plan d'adaptation des compétences pour les actifs et personnes à la recherche d'emploi par lettre du 20 avril 2010.

Le comité s'est réuni à quatre reprises pour recenser les actions et projets en cours qui font l'objet du présent rapport.

Le comité du domaine couvrant l'agriculture, la forêt, le paysage et l'agroalimentaire n'a pas pu associer ce dernier secteur au périmètre de ces travaux, les accords de branche professionnelle étant d'ailleurs disjoints.

Ainsi à travers les diverses initiatives, actions et projets pour développer les compétences des actifs et futurs actifs, le comité a retenu les cinq axes suivants :

- Promouvoir les métiers ;
- Sensibiliser et accompagner les actifs ;
- Développer les parcours professionnels qualifiants ;
- Rapprocher les formateurs des besoins des secteurs ;
- Mobiliser l'ensemble des réseaux d'acteurs de la formation.

Par ailleurs, les membres du comité de domaine ont exprimé le besoin de :

- Poursuivre les travaux sur des thématiques transversales notamment avec les domaines du tourisme et de la biodiversité sur des socles communs de compétences ;
- Approfondir les réflexions sur les actions et les projets avec les opérateurs des secteurs de la forêt et de l'agroalimentaire.

Mots clés : métiers, développement durable, agriculture, forêt, paysage

Liste des recommandations

Recommandation n° 1 : Promouvoir les métiers de l'agriculture, de la forêt et du paysage auprès du grand public et des jeunes.....	8
Recommandation n° 2 : Sensibiliser et Accompagner les actifs, actifs en cours d'installation et futurs actifs aux pratiques alternatives respectueuses de l'environnement	10
Recommandation n° 3: Améliorer les dispositifs permettant de développer les parcours professionnels qualifiants par la rénovation des titres et diplômes, par la promotion de la VAE et par le tutorat	12
Recommandation n° 4 : Promouvoir les mesures d'appui et d'accompagnement pour rapprocher les formateurs des besoins des secteurs.	13
Recommandation n°5 : Mobiliser l'ensemble des réseaux d'acteurs de la formation , conseils, orientation, labellisation des formations, financeurs, organismes certificateurs..	15
Recommandation n°6 : Poursuivre les travaux du comité et en inter-domaines sur des thématiques transversales de métiers, de labellisation de centres, de formation de formateurs et de communication.....	16
Recommandation n°7 : Approfondir des actions à engager pour les secteurs forestier et agroalimentaire.....	16

Introduction

Suite au rapport sur le plan de mobilisation des métiers de la croissance verte remis le 21 décembre 2009, madame Valérie LETARD, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat chargé du développement durable, a donné mission à monsieur Constant LECOEUR, président du comité de domaine « agriculture-forêt » et président de section au conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) pour proposer des priorités d'un plan d'adaptation des compétences pour les actifs et personnes à la recherche d'emploi par lettre du 20 avril 2010.

Les grands axes du plan de mobilisation « agriculture, forêt, paysage, agroalimentaire » ont fait l'objet d'une large diffusion. Dans trois régions : Ile de France, Haute-Normandie et Picardie, des forums ont été organisés avec les acteurs professionnels par les administrations déconcentrées et territoriales. Une séance du CGAAER s'est tenue au Conseil économique et social en présence de responsables professionnels et des représentants des cabinets des ministres chargés du développement durable et de l'agriculture le 10 juin 2010.

Le comité s'est réuni à quatre reprises, les 20 septembre, 18 octobre, 8 novembre 2010 et le 7 janvier 2011 pour recenser les actions et projets en cours qui forment l'essentiel du contenu du rapport. A ce titre, le comité a auditionné divers opérateurs comme l'association de formation professionnelle des adultes (AFPA), le fonds d'assurance formation des exploitants agricoles (VIVEA).

Le représentant de l'association des Régions de France (ARF) a effectué une enquête auprès de l'ensemble des correspondants de l'ARF en régions sur les actions réalisées pour le domaine agriculture-forêt-paysage et celui de l'agro-alimentaire. Les diverses actions présentées illustrent la mobilisation des territoires, en l'occurrence les conseils régionaux, pour le développement des métiers de la croissance verte.

Dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture adoptée en juillet 2010, le développement durable, est désormais inscrit dans les objectifs de l'enseignement agricole. L'adaptation des référentiels de l'ensemble des diplômes fait l'objet du chantier de rénovation en cours. A la demande du cabinet du ministre chargé de l'agriculture, a été institué, au sein du CGAAER, un groupe de travail sur l'impact du développement durable sur les métiers.

Une réunion commune des comités de domaine tourisme, agriculture, biodiversité, forêt, s'est tenue le 10 décembre dernier. Ces premiers échanges ont permis de dégager des axes de travail à poursuivre en inter-comités.

Bien que des actions soient menées dans la perspective du développement durable dans l'agroalimentaire, citons notamment les travaux de leur organisme principal d'assurance formation l'AGEFAFORIA ainsi que ceux réalisés par le groupe de syndicats professionnels autour d'Alliance 7, le comité n'a pas pu aborder ce secteur.

1 Première partie : Actions pour conforter l'attractivité du domaine

Le domaine pâtit d'une image contrastée à la fois de métiers proches de la nature et de l'environnement mais de métiers en déclin. Petits et grands événements représentent des moments clés pour découvrir et faire connaître les métiers, leurs modes d'accès et les formations

1.1 Promotion des métiers auprès du grand public, des jeunes, des demandeurs d'emploi

De nombreuses opérations de promotions sont déjà organisées auprès de divers publics. Le salon de l'agriculture y tient un rôle phare ainsi que d'autres actions aux initiatives aussi diverses que celles menées par les organisations professionnelles comme la Fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles (FNSEA) et les Jeunes Agriculteurs (JA) ou l'Union nationale des entreprises du paysage (UNEP) mais aussi à l'instigation des organismes de développement agricole comme la Fédération nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (FNCIVAM). A été également signalée une action réalisée par le département « Eduter » de l'école Agro Sup Dijon sur la promotion des métiers de la croissance verte avec le soutien du FSE :

- actions de promotion des métiers auprès des jeunes : fiche FNSEA/JA n°4-2,
- opération « rendez-vous au Jardin » : fiche UNEP n° 4-3,
- opération « La France de ferme en ferme » : fiche FNCIVAM n°4-14,
- participation « aux olympiades des métiers » : fiche UNEP n°4-3,
- manuel pédagogique FNSEA/JA,
- stages,
- charte de partenariat à l'instar des chartes de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA),
- action ADEMA : fiche FNSEA/JA n°4-9,
- action TIC & VERT: fiche TIC et Vert n°4 -23,
- salons (de l'agriculture, SIAL, SIMA, de l'éducation...).

1.2 Promotion de l'apprentissage auprès des jeunes

Les partenaires concernés ont appuyé le besoin de promotion de l'apprentissage auprès des jeunes à quelque niveau de formation que ce soit. Il faut aussi souligner que cette voie de formation est souvent un moyen de médiation des jeunes avec la formation. Cependant les risques de rupture des contrats en cours existent, c'est pourquoi la FNSEA et le CNJA mènent une action spécifique de soutien pour en limiter les risques :

- promotion du pré-apprentissage pour des publics en rupture de scolarité,
- rapprocher les jeunes des entreprises et réciproquement fiches FNSEA/JA n° 4-2 et UNEP n° 4-3, en signalant les actions de l'ADEA, de l'union des maisons familiales rurales d'enseignement et d'orientation (UMFREO) et autres,
- actions de soutien pour limiter le nombre des ruptures de contrats, la FNSEA et le CNJA mènent des réflexions en ce sens.

1.3 Promotion des métiers auprès des réseaux d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle (CIO, PAIO, Missions locales, Pôle emploi,..) - Outils à développer

Les travaux des assises de l'enseignement agricole de l'automne 2009 ont souligné la méconnaissance de l'enseignement agricole dans les grands médias mais aussi dans les réseaux d'accueil, d'orientation et d'insertion professionnelle. Cette voie de formation est perçue trop strictement comme celle du rattrapage et exclusivement tournée vers le travail manuel agricole. La mesure n°34 du pacte renouvelé avec les partenaires de l'enseignement agricole a retenu le besoin "d'organiser un colloque national, avec les acteurs de l'orientation, sur les formations et les métiers de l'enseignement agricole" :

- Colloque spécifique du 25 novembre 2010 initié lors des assises de l'enseignement agricole et réalisé dans le cadre du salon de l'éducation,
Action auprès des prescripteurs de l'orientation : fiche FNSEA 4-8,
Publication et diffusion de la brochure « paroles de jeunes », recueillant des témoignages de jeunes en formation dans l'enseignement agricole,
Renforcement du partenariat avec l'ONISEP.

Recommandation n° 1 : Promouvoir les métiers de l'agriculture, de la forêt et du paysage auprès du grand public et des jeunes

2 Actions pour sensibiliser et accompagner des exploitants agricoles et forestiers, des chefs d'entreprises et leurs salariés

L'ensemble des partenaires s'accorde pour promouvoir à l'instar des autres secteurs économiques une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences d'une part pour aider à la lisibilité des besoins des entreprises mais aussi faciliter les progressions des différents acteurs dans leur carrière. Dans la

perspective du développement durable, des actions spécifiques de formation et de certification peuvent contribuer à cette gestion prévisionnelle.

2.1 Promotion de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Deux types d'actions ont été recensés auprès de la FNSEA et de l'UNEP pour faciliter la démarche de GPEC tant en sensibilisation et formation qu'en accompagnement des entreprises :

- Sensibilisation et formation des chefs d'entreprises et responsables RH à la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et compétences) : fiche FNSEA n°4-10.
- Accompagnement des entreprises dans leurs démarches de GPEC (conception et mise en place d'outils méthodologiques, de guides, ...)
 - Agriquadra
 - Provea 26/10 action mise en place par la FNSEA
 - Gestion territoriale des emplois et des compétences : fiche « sol et civilisation » n°4-18.

2.2 Promotion de l'entrée progressive dans l'emploi

De manière à entrer progressivement dans l'emploi, diverses mesures sont déjà utilisées ; Certaines dépendent des dispositifs de formation par alternance mis en place à l'initiative notamment du fonds d'assurance formation des salariés des exploitations agricoles (FAFSEA). La FNCIVAM a promu des opérations d'installation progressive en agriculture dite Espace-test ; Dans le cadre d'actions locales, un tutorat est pratiqué pour assurer l'appui au nouvel installé.

- Promotion des différents dispositifs d'alternance mis en place par le FAFSEA,
- Installation progressive d'agriculteurs "Espaces-test" et "Le germoir" : fiches FNCIVAM n°s 4-24 et n°4-25,
- Renforcement du tutorat dans le cadre d'actions locales réalisées.

2.3 Actions de formation spécifiques alternatives

Initiées pour les chefs d'entreprises mais s'adressant également aux salariés, diverses actions de formation spécifiques aux pratiques alternatives respectueuses de l'environnement connaissent un relatif succès. Ainsi dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la mesure « Ecophyto 2018 » devant conduire à la réduction de la moitié de l'utilisation de produits phytosanitaires en 10 ans a suscité des formations d'accompagnement dite « Certiphyto » qui ont connu une affluence remarquable de 63.667 stagiaires dès la première année de lancement. VIVEA, maître d'ouvrage de cette opération, précise, qu'à l'occasion de ces journées de formation, les participants non toujours réceptifs dès le premier abord sont demandeurs de nouvelles actions portant sur les autres volets de leurs pratiques professionnelles, l'énergie, les techniques de

méthanisation, la biodiversité... D'autres organisations abordent également de telles thématiques dans leurs formations, la FNCIVAM, l'UNEP... L'institut de l'Abeille propose une action spécifique sur les pollinisateurs à inclure dans les formations « certiphyto ». Avec le soutien du pôle emploi, l'UNEP fait la promotion du parcours de formation des futurs paysagistes, profession qui ne requiert pas de formation pour l'installation. Ce parcours se veut apporter les mesures préventives à des pratiques néfastes à la sauvegarde de la biodiversité. Parmi les actions citées, notons :

- Certiphyto/écophyto 2018 avec VIVEA : fiche FNSEA n°4-11
- Comme « 0 Phyto » avec l'UNEP
- Ecojardiniers
- Agriculteurs/composteurs de France
- techniques de la méthanisation VIVEA
- Agriculture biologique TRAME ARVALIS : fiche ACTA n°4-15
- Circuits courts avec MECICO (Métiers Circuits Courts) fiche FNCIVAM n°4-17
- Protection des pollinisateurs dont les abeilles : fiche ITSAP Institut de l'abeille n°4-16.
- Indicateurs d'agriculture durable : fiche FNCIVAM fiche n°4-13
- Parcours de formation : fiches UNEP n°4-4 et n°4- 7
- Nouveaux systèmes de production : fiche ACTA n°4-1 5.

2.4 Promotion de la labellisation des démarches

La certification des bonnes pratiques est encouragée. Dans les mesures retenues lors du Grenelle de l'environnement, l'une visait à engager 50% des exploitations dans la démarche de certification/ notation environnementale dès 2012. De même, il était précisé que 6 % de la SAU ou équivalent devait être en production issue de l'agriculture biologique d'ici 2010 et 20% en 2020. Ces diverses labellisation ne se substituent pas entièrement aux labels existants sans évoquer les bilans énergétiques en cours de développement :

- HQE, HVE, QSE
- Agrobiologie AB
- énergie, plan de performance énergétique : fiche ACTA n°4-15
- bilan carbone, bilan planète
- Labels ;
- Démarche qualité environnementale : fiche UNEP n°4 -6.

2.5 Réorientation de la recherche

Sans entrer dans le champ des axes de recherche menés par des diverses institutions dont l'INRA, le comité a évoqué les plate-formes de recherche en tant qu'outils de transferts tels:

- « Plantes et Cités »,
- Inscription du réseau des fermes des lycées agricoles dans la cadre du plan « Ecophyto 2018 »,

◦ ...

Recommandation n°2 : Sensibiliser et Accompagner les actifs, actifs en cours d'installation et futurs actifs aux pratiques alternatives respectueuses de l'environnement

3 Actions pour renforcer les compétences et améliorer les parcours de carrière des salariés

De manière à favoriser le déroulement de parcours professionnels, il est demandé d'améliorer l'offre de formation par une rénovation des diplômes, titres et certificats professionnels en intégrant les dimensions du développement durable et en facilitant la validation des acquis de l'expérience (VAE). Les travaux menés avec l'ensemble des ministères certificateurs devraient permettre la reconnaissance de socles communs de compétences et ainsi les mobilités professionnelles.

3.1 Amélioration/renforcement de l'offre de formation professionnalisante, qualifiante et certifiante

L'offre de formation est très diversifiée pour conduire à des diplômes, titres professionnels, certificats de qualification professionnelle en lien avec les autorités compétentes (agriculture, éducation nationale, travail, région, CPNE,...). Pour le domaine de l'agriculture, de la forêt et du paysage, le ministère chargé de l'agriculture a largement engagé la rénovation des diplômes. La fiche figurant en annexe fait le point d'avancement de cette révision des formations.

Rénovation des référentiels de diplômes de l'enseignement agricole fiche DGER n°4-12.

3.2 Développement de formations qualifiantes et/ou professionnalisantes pour acquérir des compétences favorisant la polyvalence et les mobilités internes/externes.

En lien avec les professionnels du domaine, le FAFSEA/OPCA a développé des certificats de qualification professionnelle (CQP) dits « vert », « maraichers » et autres...

3.3 Facilitation et promotion de l'accès à la VAE (actions collectives)

La construction de parcours professionnels doit s'appuyer sur une démarche dynamique au sein des entreprises dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC). L'entretien de carrières est l'un des moyens de conseiller les salariés sur leurs perspectives d'emploi et de formation. La VAE est alors une voie à développer pour faire progresser les salariés.

3.4 Promotion et développement des contrats de professionnalisation

Les contrats de professionnalisation se développent à la demande des entreprises mais ne sont pas suffisamment connus par les salariés alors qu'ils peuvent être pris en compte dans les grilles salariales d'où un besoin d'étendre leur champ et d'en assurer la promotion par les fonds d'assurance formation.

3.5 Promotion du tutorat (seniors)

Les seniors peuvent apporter leur expérience pour la formation des apprentis comme des nouveaux entrants dans une profession y compris d'agriculteurs.

Recommandation n°3 : Améliorer les dispositifs permettant de développer les parcours professionnels qualifiants par la rénovation des titres et diplômes, par la promotion de la VAE et par le tutorat .

4 Actions pour accompagner l'évolution des métiers dans les territoires concernant notamment des enseignants et formateurs et des métiers d'appui (conseil...)

4.1 Action d'échanges et de partage d'expériences

Les organisations professionnelles souhaitent développer la présentation de la branche, des activités, des métiers... de leur périmètre c'est notamment le cas de l'APCA qui a signé des chartes de partenariat avec les diverses familles de l'enseignement agricole.

- chartes de partenariat signées par l'APCA avec l'enseignement agricole.
- ...

4.2 Stage en entreprise (partenariat école-entreprise)

La mesure 55 des assises de l'enseignement agricole a prévu de mobiliser les professionnels pour développer des stages en entreprises à destination des enseignants.

4.3 Formation de formateurs

Le précédent rapport avait souligné l'importance des actions de formation de formateurs pour accompagner le développement des métiers de la croissance verte. Dans ce cadre, des thématiques suivantes pourront être abordées :

- durabilité,
- énergie,
- écophyto,

- IDEA,
- gestion durable de l'entreprise,
- aspect social,
- ...

De même des méthodologies sont à définir pour permettre des actions de développement durable. L'AFPA a présenté au comité sa méthodologie pour intégrer des séquences dédiées au développement durable dans les formations. Le fonds d'assurance formation VIVEA a également mis en place un module type pour l'opération Certiphyto. En association avec divers partenaires, la FNCIVAM lance un travail méthodologique sur les circuits courts en agriculture.

- Modules de formation Certiphyto mis en place par VIVEA
- Circuits courts MECICO (Métiers Circuits Courts) Fiche FNCIVAM et associés n°4-17,
- Démarche qualité initiée par VIVEA avec la certification des organismes de formation,
- ...

Recommandation n° 4 : Promouvoir les mesures d'appui et d'accompagnement pour rapprocher les formateurs des besoins des secteurs.

5 Actions pour mobiliser des réseaux d'acteurs de la formation

Le développement des métiers de la croissance verte passe par une mobilisation de tous les acteurs de la formation : conseils, orientation, labellisation des formations, financeurs, organismes certificateurs.

5.1 Promotion des métiers auprès des conseillers d'orientation

Des outils existent déjà, d'autres sont à développer. Le comité a souligné la qualité des récents documents produits l'un par le secrétariat d'Etat à large diffusion et le second par le pôle emploi à destination de ses conseillers

- « croissance verte Zoom sur 50 métiers » document réalisé par le secrétariat d'État,
- Document réalisé par le pôle emploi sur les métiers,
- Manuel pédagogique réalisé par FNSEA/JA,
- ...

5.2 Mise en place de plate-formes pédagogiques

La mise en place de plate-formes pédagogiques inter-branches, voire inter-région est suggérée par le comité. Déjà les dispositifs disponibles sur le site du département « EDUTER » d'Agro Sup Dijon pourraient être davantage promus.

5.3 Labellisation des compétences-clés du développement durable de formation continue

Le socle commun des compétences-clés du développement durable représente un enjeu pour assurer la polyvalence et la mobilité professionnelle. Ce point avait été également retenu dans le précédent rapport.

5.4 Constitution de réseaux d'organismes de formation partenaires « labellisés »

Parmi les organismes partenaires de la formation, figurent, notamment, l'éducation nationale, l'agriculture et les Conseils régionaux. L'enquête réalisée par le représentant de l'association des Régions de France a montré les nombreuses initiatives sur les territoires en matière d'appui aux métiers et au développement des compétences relevant du développement durable fiche n° 4-19. Aussi faut-il s'assurer que les réseaux d'organismes de formation veillent à vérifier les qualifications des centres et des formateurs ? La préparation aux diplômes est toutefois conforme à ces exigences. La labellisation des sites pose la question des modalités de certification.

Le comité propose de poursuivre les réflexions sur les modalités de labellisation « développement durable ou métiers de la croissance verte » des centres de formation. Cet axe de travail devra être poursuivi dans la suite de la remise de ce rapport.

5.5 Mobilisation des organismes financeurs

Le recensement partiel réalisé par le comité de domaine a permis de repérer des sources de financement pour des actions en cours. Citons :

- Action pôle emploi pour les stages de préparation à l'installation des entreprises d'entretien du paysage UNEP et pôle emploi : fiches n°4-4 et n°4-7,
- Action Ecophyto avec VIVEA : fiche n°4-11,
- Action ADEMA déjà citée et financée par le FAFSEA : fiche 4-9,
- Promotions des métiers de la croissance verte par « Eduter » avec un cofinancement du FSE : fiche n°4-23.

5.6 Évolution des référentiels en lien avec les acteurs du domaine

L'état d'avancement de la rénovation dans l'enseignement agricole menée par la DGER a déjà été évoqué plus avant. Dans les mesures 1 et 2 des assises de l'enseignement agricole sont bien précisés que le développement durable est inscrit dans les missions de l'enseignement agricole et que les exigences du développement durable sont intégrées dans la rénovation des référentiels de

formation en particulier dans les modules techniques.

Dans l'enseignement agricole, pour atteindre ces objectifs, un vaste chantier de rénovation est engagé .

Les partenaires professionnels sont étroitement associés à ces rénovations dans le cadre de la commission professionnelle consultative.

Pour chaque formation, la première composante élaborée est le référentiel professionnel, qui repose sur l'identification des métiers et des fonctions visées, et de l'évolution de leur contexte. C'est sur ces bases que sont identifiées les capacités retenues pour le référentiel de certification, qui sont prises en compte pour l'évaluation. L'analyse prospective et le dialogue avec les professionnels dans la cadre des instances consultatives permettent ainsi de prendre en compte l'évolution des métiers ou l'émergence de métiers nouveaux...

- Fiche DGER n° 4-12 sur la rénovation des référentiels de l'enseignement agricole ;
- Fiches DGER n° 4-20, n° 4-21 et n° 4-22 sur l'intégration du développement durable dans les référentiels de diplômes BTSA et Baccalauréats Professionnels.

Recommandation n°5 : Mobiliser l'ensemble des réseaux d'acteurs de la formation , conseils, orientation, labellisation des formations, financeurs, organismes certificateurs.
--

6 Travaux à poursuivre

6.1 Territorialisation des actions

L'association des régions de France a démontré que ces dernières étaient très engagées dans la mobilisation pour les métiers du développement durable. La fiche n° 4-19 figurant en annexe montre à l'évidence que grand nombre d'actions sont en parfaite résonance avec les actions recensées par les membres du comité. Que ce soit sur l'aide à la formation, l'entrée dans le métiers ou/et l'installation, les soutien aux circuits courts au développement de l'agriculture biologique, la valorisation de la biomasse, les économies d'énergie... il se manifeste un réel besoin de croiser les actions de niveau national avec les initiatives prises sur les territoires régionaux.

6.2 Actions transversales aux métiers des domaines agriculture/forêt/paysage, tourisme et biodiversité

Une réunion commune des comités de domaine tourisme, biodiversité, agriculture, forêt, s'est tenue le 10 décembre dernier. Parmi les points retenus, citons les suivants :

- amener les acteurs économiques d'un territoire à des connaissances communes, afin de faciliter les échanges et la compréhension ;
- vérifier que le développement durable soit intégré dans l'ensemble des formations touchant aux trois domaines ;
- réfléchir à une offre de formation « multi-couches » avec des intensités propres à chaque domaine ;
- valoriser les flux et services de biodiversité dans le tourisme et l'agriculture ;
- recenser les métiers « communs » aux trois domaines d'activités;
- penser à des passerelles possibles entre les domaines d'activités pour anticiper l'état du marché du travail ;
- transmettre des fiches-actions sur les expérimentations déjà menées ou des projets selon un modèle simple (objectifs, public, modalités et contacts potentiels).

Ces premiers échanges ont permis de dégager des axes de travail à poursuivre en inter-comités.

6.3 Secteur forestier

Le secteur forestier représente l'un des gisements potentiels de croissance des emplois liés à la valorisation de la production de biomasse soulignée dans le rapport du ministre Puech et faisant l'objet d'un plan de mobilisation annoncé dans le discours présidentiel d'Urmatt. Cependant les acteurs de la filière ayant peu participé aux travaux du comité dans cette phase. Il est retenu que des réunions spécifiques seront tenues pour prendre en compte les actions et projets du secteur.

6.4 Secteur agroalimentaire

De même, comme annoncé en introduction, l'agroalimentaire n'a pas été abordé dans les travaux de cette phase. Aussi est-il envisagé de mettre en place un groupe de travail se consacrant aux actions et projets à mener avec les opérateurs de la filière. Un contact est déjà pris avec l'OPCA concerné pour constituer ce groupe de travail.

6.5 Autres actions transversales

Les membres du comité s'accordent pour approfondir les réflexions sur des thématiques transversales comme la labellisation "développement durable" des centres de formation professionnelle, la formation de formateurs...

Compte-tenu des actions et projets que le comité a pu recenser, les membres du comité posent la question de la valorisation de ces actions. Comment leur assurer une diffusion la plus large possible ? C'est le besoin de communication sur les démarches des acteurs qui est souligné.

Recommandation n°6 : Poursuivre les travaux du comité et en inter-domaines sur des thématiques transversales de métiers, de labellisation de centres, de formation de formateurs et de communication.

Recommandation n°7 : Approfondir des actions à engager pour les secteurs forestier et agroalimentaire.

Conclusion

Le comité du domaine couvrant l'agriculture, la forêt, le paysage et l'agroalimentaire n'a pas pu associer ce dernier secteur au périmètre de ces travaux, les accords de branche professionnelle étant d'ailleurs disjoints.

Le comité a souhaité recenser les actions et projets pour développer les compétences des actifs et futurs actifs.

Ainsi à travers les diverses initiatives prises, le comité a retenu cinq axes de propositions :

- Promouvoir les métiers ;
- Sensibiliser et accompagner les actifs ;
- Développer les parcours professionnels qualifiants ;
- Rapprocher les formateurs des besoins des secteurs ;
- Mobiliser l'ensemble des réseaux d'acteurs de la formation.

Par ailleurs, les membres du comité de domaine souhaitent :

- Poursuivre les travaux sur des thématiques transversales notamment avec les domaines du tourisme et de la biodiversité sur des socles communs de compétences ;
- Approfondir les réflexions sur les actions avec les opérateurs des secteurs de la forêt et de l'agroalimentaire.

Les membres du comité peuvent être remerciés pour leur mobilisation et leur contribution à l'élaboration des fiches d'actions.

Ce travail de recensement n'a pas l'ambition de l'exhaustivité mais peut servir de références pour le développement des métiers de la croissance verte dans le domaine agriculture, forêt et paysage.

Avec le travail engagé et les besoins exprimés, priorité est donnée au comité de poursuivre les travaux sur la forêt et l'agroalimentaire.

Annexes

Annexe 1 : Lettre de mission



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

La secrétaire d'État
auprès du ministre d'État

Paris, le 20 AVR. 2010

Cher Monsieur le Président,

Le Plan de mobilisation des filières et des territoires pour les métiers de la croissance verte présenté lors de la Conférence nationale du 28 janvier 2010 a reçu un accueil très favorable qui nous invite à prendre toutes les dispositions pour sa réalisation.

J'ai souhaité, lors du comité national de pilotage du 23 février 2010, que les comités de filières participent à la mise en œuvre du plan en poursuivant leurs travaux. Vous avez bien voulu accepter de continuer d'animer le comité de filière consacré aux métiers de l'agriculture et de la forêt. Je vous en remercie vivement.

Les échanges lors de cette même réunion ont conduit à définir les axes de réflexion prioritaires communs aux comités de filières.

Cette seconde phase doit permettre un approfondissement de l'identification des métiers, diplômes et formations qui doivent évoluer, en établissant un ordre de priorité. Ce travail prendra en compte la question essentielle de la formation des formateurs et enseignants et celle de la définition de socles communs de compétences en formation initiale et continue pour les professionnels appelés à travailler ensemble.

Alors que les premiers signes de sortie de crise apparaissent, je souhaiterais que chacun des comités de filière s'attache à proposer les priorités d'un plan d'adaptation des compétences pour les salariés en activité et pour les personnes en recherche d'emploi.

Au-delà de ces priorités communes en matière d'adaptation des formations cette nouvelle phase doit vous permettre d'engager les travaux sur des axes spécifiques identifiés dans le champ des métiers de l'agriculture et de la forêt par votre rapport de décembre 2009. Vous pourriez ainsi ouvrir des réflexions sur les moyens propres orientés de nouveaux publics vers ces métiers en profonde évolution.

... / ...

Monsieur Constant LECOEUR
Président du Comité de Filière
« Agriculture – Forêt »
Président de Section
Emploi, Formation et Recherche
251 rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15

Ressources, territoires, habitats et logement.
Énergie et climat. Développement durable
Prévention des risques. Infrastructures, transports et mer

**Présent
pour
l'avenir**

Enfin, votre comité pourrait faire des suggestions d'expérimentations ou de projets dont pourraient utilement s'inspirer les acteurs locaux souhaitant s'engager dans la mobilisation territoriale pour les métiers de la croissance verte.

Un premier bilan d'étape de cette deuxième phase sera présenté lors d'un comité national de pilotage réuni au cours du mois de juillet.

Le Commissariat Général au développement durable assurera, auprès de vous le secrétariat du comité, la synthèse des travaux en tant que rapporteur général et la coordination interministérielle des contributions utiles. Vous disposerez naturellement du concours des directions générales et des services du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer.

Si les orientations de cette nouvelle phase le rendaient nécessaire, vous pourriez naturellement proposer une évolution de la composition du comité de filière.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Bien à vous



Valérie LÉTARD



Annexe 2 : Liste des participants

NOMS	Prénoms	Sites	
LECOEUR	Constant	CGAAER	Président
BOUJART	Thierry	INRA	
BULLIARD	Stéphane	CRIF/ARF	
BRICQ	Bernard	CRIF/ARF	
CHARPENTIER	Erwan	FNEDT	
CHEVILLARD	Jean-Paul	Pôle emploi	
DEVAUX	Laurent	Coordination rurale	
DE GOROSTARU	Bénédicte	UNEP	
DREAN	Pierre	CNEAP	
DOUARD	Frédéric	Bioénergie promotion	
ETCHEGARAY	Marie :	CGDD	
GALLOIS	Florent :	CNPF	
GRANDIN	Maryvonne	CGDD	
LEJEUNE	Violaine :	ACTA	
L'HARIDON	Jean-Marie	CNEAP	
LOUSSOUARN	Jean- Jacques	VIVEA	
IMBERT	Christian :	AFPA	
MARCOUX	Alain	CGAAER	
PESCATORI	Gilbert	CGAAER	
REBHOLTZ	Véronique :	FNCIVAM	
RENARD	Armelle	FNSEA	
SIMON	Patrick :	DGPAAT	
TAPIN	Philippe	UNMFREO	
TROUVAT	Philippe :	CGDD	
VANSTEEN	Véronique	UNEP	
VINCENT	Philippe	DGER	

Annexe 3 : Liste des sigles utilisés

AB	label de l'agrobiologie
ACTA	association de coordination technique agricole
AFPA	association de formation professionnelle des adultes
AGEFAFORIA	association de gestion des fonds d'assurance formation des industries agroalimentaires
APCA	assemblée permanente des chambres d'agriculture
ARF	association des Régions de France
BTSA	brevet de technicien supérieur agricole
CIO	centre d'information et d'orientation
CGAAER	conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux
CQP	certificats de qualification professionnelle
DGER	direction générale de l'enseignement et de la recherche du Ministère chargé de l'agriculture
FAFSEA	fonds d'assurance formation des salariés des exploitations agricoles
FNCIVAM	fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.
FNSEA	fédération nationale des syndicats des exploitants agricoles
FSE	fonds social européen
GPEC	gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
HQE,HVE,QSE	haute qualité environnementale, haute valeur environnementale, qualité supérieure environnementale
ITSAP	institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation
JA	centre national des jeunes agriculteurs
MAAPRAT	ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la ruralité et de l'aménagement du territoire
MECICO	métiers circuits courts
ONISEP	office national d'information sur les enseignements et les professions
OPCA	organisme paritaire
PAIO	permanence d'accueil d'information et d'orientation
RH	ressources humaines
SAU	surface agricole utile
UNEP	union nationale des entreprises du paysage
UMFREO	union des maisons familiales rurales d'enseignement et d'orientation
VAE	validation des acquis de l'expérience
VIVEA	fonds d'assurance formation des exploitants agricoles

Annexe 4 : Fiches actions

Fiche n° 4-1

**Tableau synoptique du plan métiers de la croissance verte
du domaine agriculture, forêt, paysage et agroalimentaire**

filière	activités concernées	Politiques : Grenelle 1 & 2, plan énergie climat, LMA, assises des territoires, grand emprunt	métiers transformés, augmentés, créés	effectif concerné actuels	besoins en formation	action d'appui	emplois créés estimés		observations	
agriculture	agriculture conventionnelle	plan écophyto, protection des sols, de l'eau (quantité et qualité), de la biodiversité ordinaire, 2 ^e pilier	en transformation PAA, conseillers agricoles, agrofournisseurs, ETA, CUMA, machinisme	1/2 des 900000 agents concernés	2 jours/an	Ratios retenus : 1 conseiller ou 1 démonstrateur pour 400 exploitations ou entreprises ; 1 formateur encadre 2400 jours stagiaires/an ; salaire + charges + 1 employé = 4000€/an ; 1 technicien mobilisation = 20PSG/an ;	Conseillers 1000 formateurs 375	1	L'horizon visé est + 2020 ; pour les métiers transformés, la croissance verte se traduira principalement par un besoin en formation continue afin que les acteurs acquièrent des compétences et contribuent au DD ; des métiers pointus en recherche sont à développer, exemples : biodiversités, bactéries responsables de méthanisation, sociologie des propriétaires forestiers ; les effectifs indiqués sont des ordres de grandeur (même lorsqu'ils paraissent précis pour les besoins de la sommation)	
	biocarburants, biomatériaux, maîtrise et valorisation de l'énergie et des déchets	exploitation certifiées durables, plan énergie, chanvre (forte croissance)...	changement de comportement et de culture ; nouveaux ateliers (méthanisation...), 1000 installations valorisation énergétique (IVe)	1/2 des expl agr soit 200000 et 0,5 emploi/IVe	1 jour/an		Formateurs 85 opérateurs val énerg 500	2		
	agriculture de proximité et biologique ; signes de qualité ; expl HVE	le passage en agrobio induit + 20% main d'oeuvre (MO) ; fruits et légumes traditionnels, plein air	10000 expl passent en bio, développt de l'agr de prox induisant plus de MO, n expl Haute Valeur Environnementale (HVE)	20000 bio, n prox, n HVE				conversion bio + 15% 3500 conseil bio (yc conv) 100 agric prox # bio = 3600 HVE # bio = 3600		3
	pisciculture	n'est prise en compte que l'aquaculture continentale	travailler autrement (libre circulation du poisson, qualité de l'eau, nourriture durable)	1260	2 jours/an		conseillers formateur 10	4		
	apiculture	protection des abeilles	conforter les apiculteurs par recherche, conseil	60000 dont 2000 professionnels	2 jours/an		conseillers formateurs 50	5		
	pastoralisme (moutons)	gestion des espaces sensibles, lutte contre la déprise	conforter les éleveurs, en installer pour maintien pelouses, DFCI, paysage, animation entretien en montagne	conseillers			conseillers, animateurs 100	6		
	métiers du cheval	cheval débardeur, en ville, en manège	En croissance pour : protection du sol en forêt, animation, économie CO ² (ville, tourisme), remédiation sociale	éleveurs, moniteurs, cavaliers...				1000		7
	agroforesterie, phytoremédiation, protection eau/sol	végétalisation, régulation, infiltration, filtration, dépollution des sols		7000				3500		8
	total agriculture			# 1 million				17420		9
agroalimentaire	l'ensemble de la chaîne : transformation, conditionnement, transport, distribution	maîtrise de l'énergie (froid, transport, plats cuisinés...) bilan carbone, emballage (limité, biodégradable, recyclé), lutte contre les pertes alimentaires (30% ?),	changement de comportement dans la distribution classique qui embauche qualitatifs, énergéticiens... ; la distribution bio se développe	400000 ds IAA, n ds distribution, n ds transport n ds distrib spécial bio	2 jours/an	qualit/énergét ds IAA 166 id ds transport 150 ds distribution 150 transfo et distrib dans bio 10000 recyclage, lutte contre pertes 5000 total IAA 15366	10			
forêt et 1 ^{er} transformé du bois	propriétaires et agents forestiers	produire plus, préserver mieux, + 21 Mm ³ /an, 23% d'énergie renouvelable soit + 12 Mm ³ en bois énergie et + 9Mm ³ en bois d'oeuvre et d'industrie ; cf : assises de la forêt, rapport Puech, discours d'Urmatt	changement de comportement de 8% des 3,5 millions de propriétaires, des 1500 emplois dans forêt privée et 10000 dans forêt publique	300000 personnes se forment	2 jours/an	Formateurs 250	11			
	intensification de la gestion forestière		+ 2500 PSG/an			techn animation 125	12			
	mobilisation du bois supplémentaire		21Mm ³ /24000			Techn mobilisation 840	13			
	exploitation en forêt et transport		cf étude FCBA juin 08			5190	14			
	reconstitution après exploitation		100000ha/an à 3500€/ha, jusqu'à 1 ^{er} éclaircie, recours à la plantation pour adaptation au CC			8750	15			
	valorisation énergétique du bois et de la paille		12Mm ³ /an en forêt + bocage, vigne, verger, paille	30000 (+ 24000 informels)		8000	16			
	scierie, pâtes et panneaux		changement de comportement et d'activité sans augmentation d'effectif	100000	2 jours/an	Formateurs 24	17			
	total forêt 1^{er} transfo					23129	18			
Nature, patrimoine et société	gestion de la biodiversité protégée	Natura 2000, parcs nationaux, PNR, conservatoires, espaces ou espèces protégés	emplois en croissance lente	4000		800	19			
	gestion de la biodiversité ordinaire	trames verte et bleue, précautions récolte, fauche, nichoirs, chauve-souris	emplois en croissance soutenue (agences de l'eau, collectivités, entreprises) entreprises du paysage	8000		4000	20			
	Création et entretien espaces verts, aménagements paysagers dont paysagisme d'intérieur	5 milliards de CA : services aux particuliers, collectivités entreprises	2500 créations nettes d'emploi par an en moyenne, changement radical dans les pratiques depuis 2/3 ans (gestion différenciée et écologique des espaces ; éco paturage, etc.). végétalisation des toitures en développement, rôle important sur la gestion de l'eau-Fort dev du service à la personne (5000 créations d'emploi en 2 ans)	90000		22500	21			
	compostage déchets verts et organiques	développement de plateformes de compostage, notamment par les entreprises du paysage	le compostage est un métier en croissance							
	total nature				29300	22				
métiers d'appui	éco-conseillers, chargés études envirt, -concepteurs-paysagistes, urbanistes,	chartes, agenda 21, PCET, directives territoriales d'aménagement et de DD	collectivités, agriculteurs, forestiers, EDT ??				23			
	traçabilité, certification, accréditation, contrôle, exploitation haute valeur environnementale	au service des agriculteurs, de l'alimentation, des aménagements paysagers et de la filière bois	norme ISO 14001				24			
	information, sensibilisation, communication,	tous acteurs via TIC, GPS, média en vue DD	chantiers nature, sensibiliser, améliorer l'image de certains métiers (bûcherons, IAA)				25			
	adaptation de l'appareil de formation	les formateurs en initial ou en continu doivent eux-mêmes être formés au DD	formation aux métiers du vivant et de l'environnement				26			
	recherche	stratégie nationale de recherche et d'innovation	alimentation & biotechnologies et urgence environnementale & écotecnologies				27			
	total métiers d'appui						nnnn	28		
hors OM						uuuu	29			
Outre-mer	le comité n'a pas pu examiner spécialement la situation dans les DOM-TOM et propose d'évaluer les emplois qui peuvent y être induits par la croissance verte forfaitairement à 6% des métiers en métropole, soit la part de leur population dans celle de la métropole (2,5/65 # 4%) augmentée de 1/2 pour tenir compte de leur surface (plus de 20% de celle de la métropole) et des problèmes spécifiques de ces territoires (endémiques, forêt tropicale, dégradation de certains milieux naturels)					vvvvv	30			
Filière et total	activités concernées	Politiques : Grenelle 1 & 2, plan énergie climat, LMA, assises des territoires, grand emprunt	métiers transformés, augmentés, créés	effectif concerné	besoin en formation	action d'appui	emplois à créer estimés www soit une fourchette de xx à zzzzzz	31		

Fiche n° 4-2

Promotion des métiers / jeunes

FNSEA

Objectifs

Anticiper le renouvellement agricole de la génération du baby boom en changeant l'image de l'agriculture auprès des jeunes pour leur donner envie de s'orienter dans ce secteur.

Public cible

Collégiens dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, plus particulièrement dans le cadre de l'option découverte professionnelle.

Modalités

Communication sur le secteur agricole et les métiers de l'agriculture auprès des jeunes en phase d'orientation à l'aide d'outils nationaux et locaux (binôme animateur/exploitant le plus souvent).

Cadre national : convention MAAP/MEN/FNSEA/JA, organisations régionale et départementale via les FR et les FD. Plusieurs actions :

- Interventions en classes
- Visites d'exploitation
- Jeu concours la terre vue du collège

Contact

Armelle Renard / 0629750611 / armelle.renard@fnsea.fr

Promotion des métiers / jeunes



Objectifs

Promouvoir les métiers du paysage auprès des jeunes mais surtout des prescripteurs d'orientation que sont les parents, les enseignants de l'éducation nationale, et les conseillers d'orientation.

Publics cibles

- Collégiens dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations, plus particulièrement dans le cadre de l'option découverte professionnelle.
- Enseignants de l'éducation nationale, conseillers d'orientation.

Modalités

Communication sur le secteur du paysage auprès des jeunes en phase d'orientation et des prescripteurs d'orientation, à l'aide d'outils nationaux et locaux (binôme animateur/entrepreneur le plus souvent).

Cadre national :

- convention de coopération MAAP/UNEP d'octobre 2008,
- convention de partenariat Apecita/unep
- en projet : Mise en place d'un partenariat avec l'Onisep

Cadres régionaux :

- conventions de coopération régionales Draf/Unep
- Commissions régionales Emploi Formation de l'Unep

Actions :

- Interventions en classes
- Visites de chantiers d'espaces verts
- Réalisation de supports de communication (plaquettes, films, site internet)
- Participation au concours des Olympiades des métiers (métier 37 jardinier paysagiste)
- Organisation du concours « un des meilleurs ouvriers de France », classe art des jardins paysagers
- Organisation de concours de reconnaissance de végétaux.
- Présence sur les salons métiers

Contacts :

B. de Gorostarzu, V. Vansteene, Unep, 01 42 33 18 82

Fiche n° 4-4

Mise en place d'une formation sur le respect de la biodiversité dans le cadre du parcours « créateur d'entreprise »



Objectif

Sensibiliser les candidats à l'installation dans le secteur des aménagements paysagers, à leur responsabilité en matière de biodiversité de façon plus largement à accroître leur niveau de technicité.

Public cible

Candidats à l'installation (jardins, espaces verts, paysagistes) inscrits auprès de Pôle emploi.

Modalités

Création d'un module de formation de courte durée (- de 300 heures). Ce module permettrait la sensibilisation des candidats à l'installation en matière de respect de la biodiversité. Ce module pourrait être complémentaire de modules plus particulièrement axés sur la création d'entreprise.

Il est admis que le module envisagé n'est pas diplômant et que les stagiaires devront être sensibilisés à l'intérêt de poursuivre leur professionnalisation aux travers des diplômes existants (BPA, Bac Pro, BP).

Une articulation avec le parcours de formation « comment pérenniser son entreprise de paysage » développé dans le cadre de la convention de partenariat Vivea/Unep sera à rechercher.

Étude du financement en cours par Pôle emploi.

Contacts :

B. de Gorostarzu, V. Vansteene, Unep, 01 42 33 18 82

Fiche n° 4-5

Mise en place d'un partenariat Pôle emploi / Unep pour réduire les difficultés de recrutement d'ouvriers du paysage qualifiés et hautement qualifiés



Objectif

Informar les délégations régionales de Pôle emploi sur les difficultés de recrutement, particulièrement avérée dans certaines régions, pour des emplois d'ouvriers qualifiés du paysage.

Public cible

Agents de Pôle emploi

Modalités

Une convention de partenariat avec Pôle emploi est à l'étude pour développer l'information des collaborateurs des délégations régionales sur les formations diplômantes de la filière aménagements paysagers, intéressant les entreprises du paysage, très fortement employeuses de main d'œuvre qualifiée.

Contacts

B. de Gorostarzu, V. Vansteene, Unep, 01 42 33 18 82

Fiche n° 4-6

Encourager et accompagner les entreprises du paysage vers démarches de qualité environnementales



les entreprises
du paysage

UNEP

Objectif

Promouvoir les démarches de qualité environnementale

Publics cibles :

Entrepreneurs du paysage

Modalités :

Plusieurs démarches de Qualité permettent aujourd'hui aux entreprises du paysage de progresser en matière d'organisation, de relations avec leurs clients et de respect de l'environnement.

Les démarches les plus utilisées sont :

- La certification de service Qualicert, développée par SGS qui intègre depuis 2009 des critères environnementaux
- L'évaluation AFAQ 26000 et sa déclinaison dans les entreprises du paysage, développée par Afnor certification
- Les démarches ISO 9001, 14001 et OHSAS 18001.

Il s'agit de mener des actions d'accompagnement par la formation vers ces démarches de qualité et de promouvoir les entreprises certifiées auprès des donneurs d'ordres.

Contacts

B. de Gorostarzu, V. Vansteene, Unep, 01 42 33 18 82

Fiche n°4-7

Former les chefs d'entreprises et les salariés des entreprises du paysage à mieux préserver la biodiversité



Objectif

Préserver et introduire la biodiversité lors de la création et l'entretien des espaces verts

Publics cibles :

Entrepreneurs du paysage, salariés du paysage

Modalités :

Il s'agit d'améliorer la formation sur les thématiques suivantes :

- techniques respectueuses de la biodiversité
- fonctionnement des écosystèmes

En formation initiale, il s'agira de faire évoluer les référentiels de formation pour mieux prendre en compte ces éléments.

Il s'agira également de mettre en place un parcours de formation continue sur ces thématiques.

Contacts

B. de Gorostarzu, V. Vansteene, Unep, 01 42 33 18 82

Fiche n°4-8

Promotion des métiers / prescripteurs orientation – grand public

FNSEA

Objectif

Faire évoluer l'image de l'agriculture auprès des prescripteurs de l'orientation et du grand public.

Public cible

Grand public et prescripteurs de l'orientation (CIO, copsy, principaux de collèges, enseignants, IEN...).

Modalités

Campagne de publicité « l'agriculture des métiers à la mode » avec un site internet dédié.

Participation à des salons de l'orientation.

Organisation de journées régionales ou départementales à destination des prescripteurs de l'orientation (1/2 journée sur secteur/formation/métier et 1/2 journée de visite d'exploitation).

Contact

Armelle Renard / 0629750611 / armelle.renard@fnsea.fr

Fiche n°4-9

Adema

FNSEA

Objectif

Permettre à des demandeurs d'emploi de tester les métiers agricoles dans un but de professionnalisation.

Public cible

Demandeurs d'emploi

Modalité

Dispositif Adema : formation de 154 heures avec 4 jours en centre de positionnement/découverte du milieu, 15 jours de stage en exploitation, 3 jours en centre de travail sur le projet professionnel.

Pour les demandeurs d'emploi indemnisés, l'indemnisation chômage est maintenue pendant la formation.

Convention cadre passée avec le Pôle emploi et la CPNE et mise en œuvre par le FAFSEA.

Contact

Jérôme Lachaux / 0153834719 / jerome.lachaux@fnsea.fr

Fiche n°4-10

Gestion prévisionnelle des emplois GPE

FNSEA

Objectif

Créer des outils pour aider et accompagner les employeurs dans la gestion de leurs entreprises, de leurs ressources humaines et dans l'élaboration de leur politique sociale.

Public cible

Les employeurs du secteur agricole.

Modalités

Travail collégial à travers la réalisation d'études, d'enquêtes, de plans d'action et d'outils par la FNSEA.

Contact

Nancy Suinot / 0153834707 / nancy.suinot@fnsea.fr

Fiche n°4-11

Certiphyto

FNSEA

Objectif

Former les agriculteurs a des pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires plus raisonnées vis-à-vis de l'environnement.

Public cible

Les professionnels acheteur et utilisateurs de produits phytosanitaires

Modalités

Délivrance d'un certificat par FranceAgriMer a l'issue d'une formation qui peut s'effectuer de deux façons différentes :

- voie C : ½ journée de formation sur SST puis ½ journée de test à l'issue duquel le candidat a ou non son certiphyto
- voie D : 2 jours de formation sur SST, réglementation, techniques alternatives, à l'issue des 2 jours les candidats ont leur certiphyto

Contact

Au national : Françoise Savy / 0153834722 / francoise.savy@fnsea.fr

En département : les FDSEA engagées dans la démarche

Etat d'avancement de la rénovation de l'offre de formation de l'enseignement agricole

DGER

La loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche du 29 juillet 2010 a apporté d'importantes modifications :

- la reconnaissance du champ de compétences couvert par l'enseignement agricole par un nouvelle dénomination : « l'enseignement et la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires »,
- l'introduction par une disposition législative de l'éducation au développement durable comme finalité de l'enseignement agricole : « Ils (*les établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles*) contribuent à l'éducation au développement durable et à la mise en œuvre de ses principes ».

Dans ce cadre, un vaste chantier de rénovation est engagé, en introduisant systématiquement la prise en compte de la problématique du développement durable, soit dans la cadre de séquences d'enseignement spécifiques, soit dans l'expression des capacités attendues décrites dans le référentiel .de certification.

La rénovation de la voie professionnelle:

L'ensemble des baccalauréats professionnels (instauration d'un cursus en trois ans) doit être rénové pour la rentrée scolaire 2011.

Rentrée scolaire 2010	<ul style="list-style-type: none"> - conduite et gestion de l'entreprise agricole, - aménagement paysager - agroéquipements - gestion des milieux naturels et de la faune - laboratoire contrôle qualité - technicien conseil vente en alimentation - technicien conseil vente en produits de jardin - technicien conseil vente en animalerie
Rentrée scolaire 2011	<ul style="list-style-type: none"> - productions aquacoles (*) - productions horticoles (*) - conduite et gestion de l'élevage canin et félin (*) - forêt (*) - service aux personnes et aux territoires (*) - technicien en expérimentation animale (*) (*) appellations provisoires

Ces baccalauréats professionnels comportent tous un stage collectif « éducation à la santé et au développement durable » d'une semaine, dans la définition duquel est mise en évidence la nécessité d'articulation systématique avec les modules professionnels

(« ...Quant au développement durable, il est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.»).

La réforme du lycée

L'application de la réforme des voies générale et technologique comporte des aspects spécifiques à l'enseignement agricole :

- en classe de seconde générale et technologique : module d'exploration « écologie, agronomie, territoire et développement durable » (rentrée scolaire 2010)
- en classe de première S : module de spécialité (rentrée scolaire 2011)
- en classe de terminale S : (rentrée scolaire 2012)

Le baccalauréat technologique « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » sera également rénové pour la rentrée scolaire 2012. Le développement durable y est dorénavant et déjà intégré, notamment dans le cadre du module M8 : « gestion du vivant et des ressources ».

La rénovation des BTSA

L'ensemble des BTSA sera rénovée entre 2009 et 2013, en introduisant en tant que besoin dans le référentiel de certification des capacités faisant explicitement référence au développement durable (voir l'exemple du BTSA « agronomie : productions végétales », fiche n°4-19), en fonction de l'évolution des métiers et de leur contexte d'exercice.

Rentrée scolaire 2009	- analyses agricoles, biologiques et biotechnologies - sciences et technologies des aliments
Rentrée scolaire 2010	- agronomie : productions végétales - productions animales - production horticole - technico-commercial
Rentrée scolaire 2011	- gestion et maîtrise de l'eau - gestion et protection de la nature
Rentrée scolaire 2012	- génie des équipements agricoles - gestion forestière - service en espace rural
Rentrée scolaire 2013	- analyse et conduite des systèmes d'exploitation - aménagements paysagers - développement de l'agriculture en régions chaudes - aquaculture

diagnostics de durabilité

FNCIVAM

Titre de l'action	
Objectifs	Les diagnostics de durabilité permettent aux agriculteurs souhaitant s'inscrire dans des démarches vertes, de mesurer les répercussions environnementales mais aussi économiques et sociales de leurs pratiques agricoles. Le diagnostic d'une ferme peut amener les producteurs à réfléchir sur l'évolution de leurs pratiques et de leur métier vers plus de durabilité.
Public cible	Les agriculteurs individuels ou en groupe
Modalités / Contenu	<ul style="list-style-type: none"> - réalisation de diagnostics d'exploitations agricole à partir de grilles CIVAM, RAD, Diaterre... - formation en groupe aux diagnostics - organisation de groupes d'agriculteurs pour réfléchir sur l'évolution des pratiques et du métier - mise en place de référencement technico-économiques sur l'évolution des métiers et des pratiques
Contacts	<p>David Falaise (RAD) : 02.99.77.39.25 ; agriculture-durable@wanadoo.fr</p> <p>Goulven Le Bahers (FNCIVAM) : 01 44 88 98 61 ; goulven.lebahers@civam.org</p>

FNCIVAM

Titre de l'action	La France de ferme en ferme
Objectifs	Cette opération de portes-ouvertes dans les fermes a pour objectif de faire découvrir au public les savoir-faire et les métiers des agriculteurs engagés dans un développement durable de l'agriculture.
Public cible	Grand public
Modalités / Contenu	Coordonné par la Fédération Nationale des CIVAM, cet évènement a lieu dans 21 départements et 8 régions : plus de 600 fermes ouvrent simultanément leurs portes ce week-end. Les agriculteurs proposent des visites gratuites et commentées de leur ferme et de leurs activités, ainsi que des démonstrations et des dégustations de produits fermiers, pour ceux qui en produisent.
Contacts	Alexandre VIGOT, Coordinateur à la FR CIVAM Rhône-Alpes Tel : 0475784649 Mail : frcivam.rhonealpes@sfr.fr Adresse : CFPPA LE VALENTIN Impasse Berthoin 26500 BOURG LES VALENCE http://www.defermeenferme.com/

Note ACTA sur les métiers et compétences de la croissance verte
Comité de filière Agriculture, bois et forêts
Document de travail

ACTA et le réseau des Instituts des filières animales et végétales

1. Nouveaux métiers identifiés liés à la croissance verte :

- animateurs de réseaux de ferme qui animeront des réunions de 10/15 agriculteurs au sein d'une région pour réaliser des expérimentations de systèmes de cultures avec moins d'intrants + 1 coordinateur national (APCA).
- animateurs de territoires : intégrer au mieux les enjeux agricoles dans les projets de territoires
- conseillers en organisation du travail sur les exploitations agricoles (élaboration d'un guide pour améliorer le travail), appui technico-économique, ...
- conseillers du développement pour accompagner au changement des pratiques et du fonctionnement des exploitations afin de tendre vers des pratiques moins consommatrices en produits phytosanitaires
- conseillers diversification : accompagnement des agriculteurs qui souhaitent se diversifier (cultures, ferme auberge, ...)
- conseillers juridiques pour la mise en commun de terres (assolement en commun) et de matériels pour un groupe d'agriculteurs
- conseillers sensibilisation et accompagnement des conversions AB (acteurs du développement doivent disposer de références techniques, économiques, sociales et environnementales afin de répondre aux ambitions de développement de l'AB)

2. Axes de réflexion des ITA impliquant des compétences en lien avec la croissance verte

Nouveaux systèmes de production (approche multifactorielle)

Approche concerne le public et le privé et intègre la compréhension (veille scientifique et technique et dialogue avec la recherche) et la gestion des mécanismes biotechniques (dialogue avec les professionnels et tous les porteurs d'enjeux – service et génie logiciel autour de la diffusion et de l'appropriation des informations)

- développement de nouveaux systèmes de protection faisant appel à la lutte chimique, contrôle génétique, agronomique et biologique des bio-agresseurs,
- système de culture innovant,
- intégration de la biodiversité dans les itinéraires techniques
- sylvopastoralisme (intégration du territoire dans le système de productions animales),
- agroforesterie (quel type d'agroforesterie mettre en place pour développer la lutte biologique améliorer les propriétés du sol et la qualité de l'eau),
- bio-écologie des insectes ravageurs,
- pratiques culturales : association céréales/légumineuses pour réduire les intrants, rotation, travail du sol, désherbage mécanique, éclaircissage mécanique, technique sans labour, couvert des sols,)

Changement climatique

Valorisation de la production agricole

- Circuits courts (AMAP, panier bio, ...) : besoin d'intermédiaire entre les agriculteurs et les consommateurs
- Démarches qualités et environnement des exploitations

Pour une meilleure maîtrise énergétique des exploitations

- Bilan/diagnostic énergétique (évaluer les réels besoins en énergie et les possibilités de réduire les consommations : écrans thermiques, ordinateurs climatiques, ...)
- ACV (analyse du cycle de vie) : consommation d'énergie au sein d'une exploitation, bilan carbone, ...
- Energies renouvelables : valorisation biomasse (cultures lignocellulosiques, bois énergie), valorisation effluents d'élevage (méthanisation, ...) – aspects logistiques

Nouvelles technologies pour une agriculture durable

- Nouvelles technologies liées aux équipements et à leur maintenance : métrologie (miniaturisation de capteurs, ...), pilotage de l'irrigation, données climatiques à haute résolution spatiale (proche de la parcelle) pour alimentation modèles agronomiques performants (données météo spatialisées), agriculture de précision (drone, capteurs, ...)
- Nouvelles Technologies d'information et de communication « NTIC » : SIG système d'information géographique, GPS, ordinateurs de poche, capteurs, réseau sans fil...
 - pour améliorer les pratiques agricoles dans un souci de développement durable en réduisant notamment l'impact sur l'environnement des produits phytosanitaires (formation des élèves et des adultes à l'utilisation des TIC)
- Modèles de prédiction (exemple : modélisation du protoxyde d'azote pour en limiter ses émissions par l'agriculteur → lutte contre changement climatique)
- Biotechnologies, génomique/sélection animale et végétale : prise en compte de données phénotypiques dans les démarches prédictives et haut débit de sélection en lien avec la diversité des interactions (génotypes*environnement).

3. Actions identifiées

Sensibilisation des acteurs du développement agricole (techniciens, ingénieurs, agriculteurs, enseignement et élèves) sur les notions de système de production et d'innovation et de changement « durable » : trouver la meilleure combinaison des facteurs de production (variétés, intrants, énergie,...) adaptée aux potentialités du milieu tout en étant productif, économiquement viable et en améliorant le bilan environnemental. Ceci suppose de pouvoir évaluer les conséquences du changement sur l'agro système et son environnement à court, moyen et long termes.

Soutien aux projets innovants qui vont permettre de créer ou de ne pas détruire de la valeur.

ITSAP-Institut de l'abeille (Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation)

- Education basique sur le rôle de l'abeille dans les programmes scolaires selon les niveaux (primaires, collège, lycée, prépa, université...)
- Faire le point sur les formations qui traitent de l'abeille (CFPPA, BTS, modules dans les écoles d'agro ou à la fac) : combien d'établissements pour chaque catégorie, quel programme, le contenu est-il adapté aux futurs besoins de la filière ?
- Nouveaux métiers pour le socle commun : mener des expérimentations sur les nouveaux itinéraires techniques qui prennent en compte la place, le rôle et la préservation de l'abeille et des autres pollinisateurs sauvages et transmettre ces itinéraires techniques aux agriculteurs.
- Expérimenter dans les formations des formateurs et des techniciens de terrain (coopératives, chambres agriculture, instituts techniques, intervenants et professeurs des lycées agricoles ...) : dans le cadre du plan Ecophyto 2018, transmission d'information sur « le risque face aux abeilles et pollinisateurs, à la biodiversité en général » auprès des utilisateurs de produits phytosanitaires.

ITAB (Institut Technique de l'Agriculture Biologique)

- Formabio : sous la direction du MAAP (DGER) : à consulter pour l'enseignement, les modules à mettre en place (cf Jean-Marie Morin, 02 99 60 90 07)
- FNAB : Syndicat national de groupement agriculture biologique : ils ont des chargés de mission qui sont en lien avec les agriculteurs, les consommateurs.
- Chambres d'agriculture et APCA : leurs techniciens travaillent sur la filière bio

Contacts pour les régions concernées par les expérimentations régionales dans le cadre du plan de mobilisation des territoires et des filières :

-région Alsace :

OPABA (groupements d'agriculteurs biologiques) : directeur Joseph Weissbart, 03 89 24 45 35

CRA Lorraine (chambre régionale d'agriculture) :Richard Charrier, 03 83 96 80 67

-région Pays de la Loire

CAB (groupements d'agriculteurs biologiques) :directeur Julien Taunay, 02 41 18 61 40

CRA Pays de la Loire (chambre régionale d'agriculture) : Célia Bordeaux, 02 41 18 60 33

ITSAP-Institut de l'abeille

(Institut Technique et Scientifique de l'Apiculture et de la Pollinisation)



Contact : Fabrice Allier – fabrice.allier@itsap.asso.fr – 01 40 04 50 25

Proposition de projet à développer et à adapter avec l'avancement de la réflexion du Comité de filière Agriculture bois et forêt sur les métiers de la croissance verte.

Le projet se développerait en 2 étapes et permettrait d'intégrer des données techniques importantes sur l'abeille domestique et les pollinisateurs en général dans des programmes de formation continue ou initiale et/ou des formations de formateurs. Le but est de sensibiliser un public (à définir – techniciens de CA, coop, étudiants, futurs exploitants ou techniciens/ingénieurs) et lui diffuser une information validée sur le rôle des abeilles dans les agro-écosystèmes, leur fonctionnement, leur importance et sur le risque de l'utilisation des produits phytosanitaires vis-à-vis des pollinisateurs. Il s'agirait, non pas de créer de nouveaux postes d'agents, mais plutôt de renforcer ou d'adapter les connaissances et formations des agents actuellement en poste aux « nouveaux » enjeux de l'agriculture de préservation de la biodiversité et des éventuels risques.

En effet, les logiques économiques des filières apicoles et agricoles s'opposent parfois, avec d'un côté, la protection chimique des cultures contre les ravageurs et de l'autre, la fragilité des abeilles aux xénobiotiques. Mais l'actualité éclaire les relations agriculteurs-apiculteurs d'un nouveau jour. Car d'une part les systèmes de cultures sont face à des évolutions radicales pour répondre aux objectifs environnementaux (Ecophyto 2018), et d'autre part la filière apicole s'organise pour pouvoir co-construire avec les organismes de recherche et les filières agricoles des systèmes de culture prenant en compte les problèmes touchant leur cheptel. Par exemple, les travaux menés dans le cadre du projet CASDAR POLINOV (2010-2013 –pilotage ACTA) permettront d'avoir des approches innovantes et d'apporter des solutions capables de résoudre ces tensions, en recherchant un compromis entre les différentes exigences.

Première étape à mener :

Dans le cadre des formations proposées du plan écophyto 2018 et sur la base d'un état des lieux du contenu des programmes de ces formations, à réaliser, nous proposerons de compléter ces programmes par un module à définir qui pourrait s'appeler « abeilles, pollinisateurs et systèmes de cultures innovants, des besoins partagés ? ».

Ce travail consisterait à construire un outil pédagogique répondant aux questions suivantes : qu'est ce qu'une abeille domestique, qu'est ce qu'un pollinisateur sauvage, où sont-ils et les observe-t-on facilement, quand sont-ils sur les cultures, pourquoi faire, quels rôle ont-ils, qu'apportent-ils aux cultures (à quelles cultures en particulier), l'agriculteur

peut-il intervenir et comment, y a-t-il des outils réglementaires, des aides ?

La rédaction du contenu d'un tel module pédagogique s'appuierait sur un groupe de travail multi partenarial (ITA, administration, lycées agricoles, entreprise de formation...).

La deuxième étape consisterait à tester et à mettre en œuvre ce module de formation.

Il faudrait pour cela, réaliser un inventaire des formations disponibles et viser des régions pilotes dans le cadre d'écophyto 2018. Ce module serait donc expérimenté dans un premier temps lors de formations de formateurs et selon les résultats, l'expérimentation serait étendue à des formations de techniciens, ingénieurs, étudiants.

Partenaires potentiels pour la mise en œuvre du projet : coopératives, chambres agriculture, instituts techniques agricoles, intervenants et professeurs des lycées agricoles, administration ...).



CIVAM

<p>Titre de l'action</p>	<p>MECICO (Métiers Circuits Courts) <i>comprendre l'évolution des métiers des agriculteurs et autres acteurs engagés dans les démarches de circuits courts pour mieux accompagner leur professionnalisation</i></p>
<p>Objectifs</p>	<p>Renforcer la professionnalisation des agriculteurs pour la mise en place de circuits courts de commercialisation des produits d'origine agricole, afin d'augmenter l'efficacité de ces nouvelles filières et d'encourager les agriculteurs à s'orienter vers ces modes de commercialisation.</p> <p>Améliorer les synergies entre les différents acteurs de ces filières : animateurs de structure de développement, élus, agents de collectivités, autres acteurs économiques en se basant sur des expériences de conduite de démarches multi-acteurs.</p> <p>Permettre ainsi aux agriculteurs de diversifier leurs revenus et d'améliorer leur indépendance économique et décisionnelle. Cette diversification est une chance pour l'avenir des agriculteurs qui doivent se préparer activement aux évolutions certaines de la PAC en 2013</p>
<p>Public cible</p>	<p>Les agriculteurs déjà en circuits courts, les agriculteurs souhaitant s'investir dans les circuits courts mais aussi tout les autres acteurs impliqués dans ces démarches de ce type (collectivités, groupes de consommateurs, animateurs-formateurs...)</p>
<p>Modalités / Contenu</p>	<p>Ce projet fait l'objet d'un financement CASDAR « appel à projet ». Le chef de fil du projet est la FNCIVAM. Le projet est copiloté par la FNCIVAM et l'AFIP.</p> <p>Le projet se divise en trois actions chronologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Action 1. Etat des lieux : identification des besoins et de l'existant. <i>Durée : 12 mois</i> - Action 2. Production d'outils méthodologique et de ressources pédagogiques pour accompagner la professionnalisation des agriculteurs et autres acteurs. <i>Durée : 14 mois</i> - Action 3. Validation et transfert des acquis. <i>Durée : 10 mois</i>

	<p>15 groupes de terrain sont mobilisés sur les trois actions du projet. Afin de faciliter les échanges, ces groupes se répartissent en 3 thématiques principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Thématique 1 : Installation et conversion en circuits courts (formation pour des personnes installées en circuits long souhaitant changer de mode de commercialisation, pour des porteurs de projets, espaces test, tutorat, approche projet ...) - Thématique 2 : Formation continue. Accompagnement des agriculteurs en circuit court (changement de modes de vente, multiplication de types de vente en CC, réflexions sur la fixation du prix...) - Thématique 3 : Accompagnement de démarches collectives et/ou multi acteurs (en amont et aval). Cette thématique contient trois sous-groupes : <ul style="list-style-type: none"> 17. Système de vente directe ou avec un intermédiaire économique 18. RHD (Restauration Hors Domicile) 19. Eco construction
<p>Contacts</p>	<p>Goulven Le Bahers (FNCIVAM) : 71, Boulevard de Sébastopol 75002 PARIS Tel : 01 44 88 98 61 Mail : goulven.lebahers@civam.org</p> <p>Alexandra Villaroel (AFIP) : 2, rue Paul Escudier 75009 PARIS Tel : 01 48 74 52 88 Mail : a.villarroel@afip.asso.fr</p>

Sol et Civilisation

UNE DÉMARCHE D'ANTICIPATION
TERRITORIALE DES ACTIVITÉS ET
DES COMPÉTENCES

GTEC

GESTION TERRITORIALE
DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES



Fiche n°4-19

Consultation des Régions en matière de soutien à l'agriculture, et à la forêt

Un questionnaire, a été expédié par l'Association des Régions de France, à l'ensemble des Directeurs de la Formation Professionnelle du Développement Economique et de l'Emploi ainsi qu'à l'ensemble des Directeurs en charge de l'aménagement et du secteur agricole. Au même titre que pour le comité de domaine Energies renouvelables, la Région Ile-de-France ayant participé au Comité de domaine "agriculture-agro-alimentaire-forêt" s'est chargée de collecter et de synthétiser les réponses.

Le retour a été limité en termes de nombre de réponses. A cette date, quatre Régions ont répondu : Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes Ile-de-France et Haute-Normandie.

Plusieurs éléments expliquent un taux de réponse limité :

- Un envoi tardif du questionnaire et un court laps de temps consacré à la réponse ;
- Une période peu propice (mouvements sociaux et vacances) ;
- Le double canal de saisine des Régions complexifiant la formalisation des réponses : formation professionnelle – développement économique / aménagement – agriculture.

Nous remercions naturellement les Régions qui ont répondu. Ces Régions mettent en œuvre des initiatives entrepreneuriales, riches, et variées. Leur intervention permet de soutenir le maintien de la filière agricole, de préserver une agriculture extensive respectueuse des traditions et savoir-faire régionaux.

Soutiens régionaux au secteur agricole

Languedoc-Roussillon

- Soutien apporté aux exploitations engagées dans une démarche d'agriculture biologique (aide à l'obtention de la certification et à la conversion « Agriculture Biologique »), appui à la structuration d'une interprofession AB et d'un contrat de filière AB.
- **Appui à la structuration de filières courtes à travers un soutien financier versé aux exploitations engagées dans la commercialisation en circuits courts.**
- Mise en place d'un dispositif destiné aux exploitants engagés dans la démarche du circuit court : partage d'outils, constitution d'un réseau d'acteurs et d'un comité technique « circuits courts ».
- Soutien au plan Ecophyto.
- Aide à l'installation financée en faveur de nouveaux agriculteurs.

Rhône-Alpes

Le plan régional pour l'agriculture et le développement rural (PRADR) sert de référence

depuis 2005 pour la formalisation de sa stratégie d'intervention.

En janvier 2007, un plan régional de développement de l'agriculture biologique a fait l'objet d'une délibération.

Ce plan engage financièrement la collectivité rhônalpine à soutenir :

- des accompagnements individualisés à la conversion biologique,
- une prise en charge des frais de certification pour les agriculteurs et les entreprises,
- un appui à la mise en place des filières de produits issus de l'agriculture biologique,
- un soutien en matière de recherche, d'expérimentation et d'innovation (pôles d'expérimentation et de progrès, cluster bio),
- un appui à la diffusion et à la promotion des produits issus de l'agriculture biologique,
- une mutualisation des initiatives des acteurs et des filières à travers un contrat régional d'objectif filière bio (1^{er} contrat en 2007-2009, 2^{ème} contrat 2010-2012),
- un soutien aux investissements individuels et collectifs (prêts à taux bonifiés dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage, soutien régional aux coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA)).

L'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages est un axe important de la politique régionale agricole rhônalpine.

Les objectifs sont :

- l'amélioration de la performance économique des exploitations,
- la réduction des nuisances environnementales directes et indirectes,
- l'augmentation de la qualité des produits,
- la valorisation du métier d'éleveur et l'amélioration des conditions de travail.

Pour ce faire, la Région Rhône-Alpes finance un diagnostic d'exploitation individuel et propose 5 aides à la carte (aide à l'évolution de l'assolement, aide à la traite mobile, aide aux investissements collectifs, aide pour la gestion optimisée des pâturages, aide à la modernisation des bâtiments d'élevage).

Enfin, la Région Rhône-Alpes a fait de l'installation et la transmission des exploitations, un objectif fort de sa politique agricole. Mise en place de parcours « transmission » et « installation » qui permettent aux créateurs de bénéficier d'un accompagnement couvrant

l'ensemble des étapes du projet (de l'information à la finalisation du projet), basé sur les axes d'intervention suivants :

- évaluation des compétences,
- étude de faisabilité,
- aides aux investissements,
- fonds de garantie, ferme relais,
- fonds d'avance au fermage,
- fonds de stockage,

- suivi post installation,
- stages reprise.

En matière de politique formation continue, la Région Rhône-Alpes assure le financement de la formation de demandeurs d'emploi au BPREA dans le cadre de la préparation à l'installation en agriculture. Elle assure la rémunération de stagiaires en immersion au sein d'une exploitation agricole qu'ils comptent reprendre.

Elle finance un module développement durable obligatoire dans toutes les formations.

Région Ile-de-France

Le 27 septembre 2008, le Conseil Régional a adopté une délibération visant au soutien de l'agriculture biologique en Ile-de-France sur la période 2007-2013. Le programme est fondé sur 3 axes :

- développement de l'agriculture biologique : PARC-bio (Programme d'Actions Régional Concerté pour l'Agriculture Biologique),
- allocation d'une Aide régionale de Maintien de l'Agriculture Biologique (ARMAB) destinée aux exploitations certifiées en agriculture biologique afin de conforter leurs résultats,
- soutien à l'introduction de produits biologiques dans la restauration collective.

En novembre 2008, mandat a été confié par le Président Jean Paul HUCHON à Madame Anny POURSIHOFF, conseillère régionale pour mener une mission d'analyse de la filière de l'agriculture biologique en Ile-de-France, qui se présente sous la forme d'un état des lieux complété de propositions.

En 2009 est adopté un plan de développement pour l'agriculture biologique en partenariat avec la Direction Régionale et Interdépartementale à l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt.

La Région Ile-de-France définit son intervention en faveur du secteur agricole en priorisant les axes suivants :

- soutien aux filières prioritaires : élevage, maraichage, arboriculture, horticulture, agriculture biologique. N'occupant que 0,8% de la surface agricole utile francilienne, l'agriculture biologique est largement sous représentée en Ile-de-France,
- actions en faveur de l'environnement (préservation de l'eau et de la biodiversité) ;
- renforcement de la 1^{ère} transformation, très fragilisée et désormais quasi inexistante (meuneries, laiteries, ...),
- **promotion des circuits courts et de proximité,**
- préservation de l'agriculture périurbaine,
- soutien à la recherche,
- participation à l'installation de jeunes agriculteurs,
- financement de formations (organismes de formation et CFA) : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Briec-Comte Robert (BTSA aménagement paysagers, BPREA « maraîchage biologique »). D'autres organismes habilités par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche sont financés par la collectivité : IDEMU (CAPA entretien de l'espace

rural option gestion différenciée).

Chailly-en-Brie (lycée la Bretonnière), Saint-Germain-en-Laye et le Centre d'enseignement zootechnique de la Bergerie nationale à Rambouillet (78) interviennent également pour la Région au titre de la formation.

Les différents types d'outils caractérisant l'intervention se manifestent par :

- des aides directes aux exploitations,
- des aides collectives au secteur,
- un soutien apporté aux fédérations professionnelles,
- un outil de régulation du foncier mis en œuvre par l'Agence des Espaces Verts (AEV) qui assure en Ile-de-France une mission complémentaire à celle de la SAFER (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural),
- le financement d'organismes associés à la Région : Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire (CERVIA) chargé d'assurer la promotion des produits régionaux, l'innovation en agriculture et agroalimentaire, Natureparif (recensement et protection de la biodiversité francilienne, investissement dans les techniques alternatives).

Région Haute-Normandie

- Financement d'un programme de formation en agriculture biologique soutenu par la chambre régionale d'agriculture ainsi que par le Groupement Régional d'Agriculture Biologique (qui intervient également au titre de la formation).
- En fin de formation, acquisition d'un Certificat de Spécialisation en agriculture biologique intégrant les aspects liés à la production ainsi que les techniques de commercialisation.

Participation au fonctionnement d'une plateforme de développement durable, contenant un atelier de maraîchage biologique (2,5 hectares) qui sert de plateau technique et de plate-forme pédagogique. « Ecaux-centre » est une structure coopérative abritant un pôle ressources en matière de développement durable, un laboratoire de transformation de produits, une conserverie et une boulangerie. Un partenariat existe avec le lycée agricole tout proche.

Soutiens régionaux au secteur forestier

Languedoc-Roussillon

La Région Languedoc-Roussillon s'est engagée dans un contrat de filière AGIR pour la forêt et la filière bois associant les entreprises.

Le soutien à la filière bois s'inscrit autour des axes suivants :

- financement d'actions d'information, de sensibilisation, d'animation auprès de différents types de publics (propriétaires forestiers, entreprises, élus, architectes...) sur des thématiques très variées (gestion forestière, bois énergie, bois construction...)
- financement d'études, d'actions de communication, d'actions collectives visant à favoriser l'utilisation des bois locaux dans la construction.

En amont de la filière, la Région Languedoc-Roussillon assure le financement de travaux

de reboisement. Elle apporte une aide à l'équipement aux entreprises pour une meilleure mobilisation de la ressource (Entrepreneur de Travaux Forestiers, exploitant forestier).

En aval de la filière, la Région Languedoc-Roussillon soutient les entreprises de première transformation du bois sur le marché du bois construction.

La Région Languedoc-Roussillon apporte son soutien à la structuration et au développement de la filière bois énergie.

La filière bois étant en plein développement, une réponse formation est apportée aux besoins en emploi. La Région Languedoc-Roussillon assure le financement de formations « travaux forestiers » et « construction bois ».

Dans son schéma des formations du BTP défini pour 5 ans, la Région Languedoc-Roussillon promeut les formations pour la construction à ossature bois, ainsi que des

compléments de formation, destinés aux salariés et aux artisans en matière d'utilisation de nouveaux produits propres à l'éco-construction : isolant, bardage, enduit, cloisonnement intérieur.

Savoir manager l'ensemble des contraintes (installation en conformité avec le souhait du client et dans un cadre normatif respecté) devient une fonction à part entière qui suppose l'acquisition de compétences portant sur la gestion d'ensemble du chantier, tout comme le recours à des produits de plus en plus élaborés qui nécessitent de nouveaux savoir-faire pour les monteurs installateurs.

Rhône-Alpes

La Région Rhône-Alpes a adopté en décembre 2006 une nouvelle politique régionale de valorisation de la forêt et de la filière bois.

Ses objectifs, qui s'appuient sur les 4 piliers du développement durable, sont :

- La mobilisation du bois dans la lutte contre l'effet de serre (accroître la valorisation des bois en organisant la filière biomasse forestière),
- La lutte contre la sous-valorisation de la forêt (avec pour objectif de pérenniser et de renouveler la ressource à long terme),
- La définition de projets économiques locaux pour la forêt,
- L'encouragement de synergies au sein de la filière pour une articulation amont / aval afin de favoriser l'emploi.

Ces objectifs ont été déclinés en mesures spécifiques :

- Mise en place d'un fonds régional d'aide au conseil et d'un fonds régional d'intervention stratégique,
- Accompagnement des dynamiques collectives proposées par les entreprises d'exploitation forestière et de 1^{ère} transformation du bois,
- Appui aux projets locaux « forêt multifonctionnelle et filière locale forêt-bois »,
- Soutien des opérations sylvicoles.

La Région Rhône-Alpes a également conclu une convention de partenariat et d'objectifs avec la Fédération Forêt Bois Rhône-Alpes (FIBRA) pour les années 2009 à 2013.

Région Ile-de-France

L'intervention de la Région Ile-de-France dans le domaine forestier se décline selon les axes suivants :

- volet patrimonial : gestion du patrimoine forestier régional, de l'accueil du public, valorisation pédagogique et culturelle,
- volet économique : actions de dynamisation de la filière forêt-bois très déstructurée en Ile-de-France ; soutien à l'interprofession (FRANCILBOIS) ; aides directes à l'exploitation forestière,
- volet environnement / énergie : actions favorisant la valorisation de la biomasse en chaufferie et en particulier la biomasse régionale (même si à ce jour l'offre est largement en décalage avec la demande).

Le secteur bois (forêts) est marqué par une déstructuration très forte du secteur de la production et de la 1^{ère} transformation. Les entreprises sont très peu nombreuses et on assiste à une perte des savoir-faire.

La filière est quasi-absente en Ile-de-France qui a perdu son réseau de l'exploitation forestière.

La Région Ile-de-France est marquée par un écart très important entre la consommation de bois (énergie et construction) et l'offre régionale, et ce, malgré un potentiel important en superficie forestière et un potentiel forestier qui demeure considérablement sous-exploité.

Région Haute-Normandie

Dans le domaine forestier, la Région Haute-Normandie relève que les entreprises forestières sont atomisées. Insuffisamment fédérées, elles sont majoritairement unipersonnelles et caractérisées par des dirigeants « formés sur le tas ». En Haute-Normandie, la forêt privée est sous-exploitée et demanderait à être dynamisée. En outre, l'effondrement prévisible de la filière « papier » en Haute-Normandie paraît inéluctable.

La Région Haute-Normandie intervient au titre d'une formation d'ouvriers-bûcherons, mise en œuvre par le CFPPA d'Yvetot et préparant à l'obtention du brevet professionnel « travaux forestiers » qui accueille 12 stagiaires par an depuis trois ans.

Soutiens régionaux en faveur de la biodiversité

Languedoc-Roussillon

En matière de biodiversité, la Région Languedoc-Roussillon souligne différentes problématiques auxquelles elle est confrontée :

- pression démographique engendrant une artificialisation importante des milieux naturels,
- fragmentation des espaces,
- développement du photovoltaïque au sol ayant un impact sur la réduction des terres agricoles et des milieux naturels,

- déprise agricole [abandon (définitif ou pour une longue période) de l'activité de culture ou d'élevage dans un territoire, contrairement à la jachère traditionnelle qui n'est qu'un temps provisoire de repos pour le sol] accélérant le mitage du territoire,
- insuffisance de la prise en compte de l'enjeu biodiversité dans les politiques d'aménagement.

Rhône-Alpes

Adoption d'une délibération-cadre le 27 juillet 2006 pour une politique régionale en faveur du patrimoine naturel et des réserves naturelles régionales.

- Amélioration de la connaissance du patrimoine faunistique, floristique et géologique,
- Soutien à des initiatives d'inventaires,
- Recensement de corridors biologiques, - Soutien d'une Réserve Naturelle Régionale,
- Animation et accueil du public sur les Réserves Naturelles Nationales.

Région Ile-de-France

- Financement d'un centre de ressources : Natureparif (agence régionale pour la nature et la biodiversité),
- Attribution d'aides directes aux exploitations qui sélectionnent des races et espèces menacées,
- Participation aux investissements dans des techniques alternatives,
- Versement de contributions directes dans un cadre collectif et territorialisé : mesures agro-environnementales.

La Région Ile-de-France subit de fortes pressions sur les milieux causés notamment par :

- l'agriculture intensive (pollutions, réduction des haies) et autres sources de pollution, notamment industrielles,
- le développement des infrastructures (réseaux, transports, habitat) qui concourent à fragiliser les continuités écologiques,
- la consommation des espaces agricoles engendrée par la pression foncière.

Région Haute-Normandie

Des relations existent avec le domaine agricole, notamment en matière de biodiversité ordinaire qui doit être prise en compte dans les pratiques professionnelles agricoles.

CertiPhyto constitue le quatrième axe du plan Écophyto 2018 « former à la réduction et à la sécurisation des pesticides » en prévoyant la mise en place d'un dispositif d'évaluation des connaissances de l'ensemble des utilisateurs de produits phytosanitaires. Cette stratégie soutenue par la Région Haute-Normandie permet de réduire l'utilisation des produits afin de mieux respecter les composantes floristiques et faunistiques présentes localement de manière intégrée.

Initiatives complémentaires, freins et propositions apportés par les Régions

Languedoc-Roussillon

En matière de sensibilisation de communication la Région Languedoc-Roussillon, en collaboration avec le journal Midi Libre et l'ONISEP, a lancé un site : www.100metiersenregionlr.fr à destination des jeunes et adultes en recherche d'orientation ou en réorientation professionnelle. La finalité consiste à mieux faire connaître, les métiers qui recrutent en région (on peut citer les métiers suivants : métiers de conducteur de ligne agroalimentaire, responsable de production en agroalimentaire, technicien de maintenance en agroalimentaire, ouvrier agricole, tractoriste et technico-commercial en vins, charpentier bois).

La Région Languedoc-Roussillon relève que l'étendue des activités agricoles génère une palette de métiers d'autant plus variée que la fonction de production se complète de plus en plus par celles d'aménagement du territoire, du commerce et d'accueil touristique.

Cette diversification économique se traduit par une exigence de polyvalence autour des métiers de l'agriculture de plus en plus importante.

Pour cette raison, dans ses appels d'offres à destination des demandeurs d'emploi, la Région exige des modules favorisant l'adaptation à la pluri-compétence (taille, viticulture, arboriculture, maraîchage, conduite d'engins, maintenance de matériel...) ainsi que des modules relatifs à l'agriculture raisonnée et/ou biologique et à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Face aux enjeux de qualité (politiques de label, productions « bio »), le secteur agricole a également besoin de personnel de plus en plus qualifié. La gestion d'une exploitation nécessite a minima d'être détenteur du niveau IV alors que la part des ouvriers agricoles dotés d'un premier niveau de qualification demeure forte.

L'accroissement de la taille des entreprises a un impact considérable sur les compétences des agriculteurs en matière de gestion de l'entreprise et plus particulièrement de gestion des ressources humaines.

Rhône-Alpes

En matière d'agriculture, la Région Rhône-Alpes participe actuellement à la finalisation d'un contrat d'étude prospective (début 2011) qui donnera lieu à un nouveau contrat d'objectifs emploi-formation. Les travaux menés dans ce cadre mettent en évidence les difficultés économiques du secteur agricole, un déficit d'image des différents métiers et une population de chefs d'exploitation vieillissante.

En ce qui concerne l'agro-alimentaire, l'enjeu ressources humaines fait partie des axes majeurs identifiés par la collectivité. Les entreprises agroalimentaires ont des besoins importants en termes de recrutement non satisfaits malgré les politiques publiques déployées. Le secteur se révèle peu attractif et véhicule une image de pénibilité des postes de travail.

Région Haute-Normandie

La Région Haute-Normandie souligne que, les règles des marchés publics, rendent difficiles l'intervention des pouvoirs publics dans les pratiques des centres de formation. En outre, du fait de l'égalité de traitement des candidats aux marchés publics, la professionnalisation des acteurs de la formation, ne peut être mise en œuvre que par les

organismes
eux-mêmes.

Concernant l'évolution des référentiels, il conviendrait d'instaurer des modules de formation (niveaux V et IV) portant sur les pré-requis nécessaires à l'installation (obtention de prêts bonifiés).

Bibliographie numérique :

http://www.woof.fr/pdf/Rapport%20Agriculture%20Biologique_Poursinoff_Novembre2008.pdf

- Plan de développement 2009-2013 de l'agriculture biologique :
http://www.iledefrance.fr/fileadmin/contrib_folder/Rubriques/Environnement/Plan_bio_vote_18-06-09.pdf

Fiche n°4-20

Prise en compte du développement durable dans les référentiels de diplôme : le BTSA « Agronomie : Productions végétales »

DGER

Contexte du métier

Dans la partie du référentiel professionnel qui décrit le contexte de l'emploi visé il est précisé en introduction de la partie qui décrit les principaux emplois « Dans les mêmes objectifs (amélioration de la production et respect de l'environnement), l'ensemble des acteurs de la filière ont fait évoluer les notions et les processus de production. La notion d'itinéraire technique a introduit le concept de mise en oeuvre de différents modes de conduite d'une culture en fonction des objectifs fixés. La prise en compte notamment du principe de durabilité de l'agriculture a amené au développement de la notion de système de culture qui intègre la succession des cultures (nature et ordre). A l'échelle de l'exploitation, les agricultures mettent en oeuvre des combinaisons de systèmes de culture (succession différente d'un ensemble de parcelles à l'autre) en particulier pour tenir compte des différents types de terrains.

La fiche descriptive d'activités précise les évolutions des métiers « Ces éléments amènent le technicien supérieur à renforcer ses compétences principalement dans les domaines suivants :... diagnostic et évaluation des pratiques sur l'environnement (indicateurs de durabilité). »

Enfin deux situations professionnelles significative sur les cinq présentes dans le référentiel font explicitement appel au développement durable :

Stratégie et fonctionnement de l'entreprise : Evaluation de la durabilité d'un système d'exploitation ou d'un système de culture au sein d'un territoire

Processus de production: Proposition de système de culture et d'itinéraires techniques adaptés et dans une perspective de durabilité

Capacités intégrant le développement durable

Les capacités évaluées font explicitement référence au développement durable dans deux des épreuves professionnelles caractéristique du diplôme :

Epreuve 5

Capacité à certifier : évaluer la durabilité d'un système d'exploitation au sein d'un territoire

Epreuve 6

Capacité à certifier : gérer un peuplement végétal en relation avec les ressources du milieu dans une perspective de durabilité

Capacité à certifier : porter un diagnostic de durabilité sur un système de culture ou un « système semencier » au sein d'un territoire ou d'une exploitation agricole

Modalités particulière intégrant le développement durable en formation initiale

La notion de durabilité est reprise dans les différents modules de formation professionnelle

**Prise en compte du développement durable
dans les référentiels de diplôme :**

le baccalauréat professionnel « Conduite et gestion de l'exploitation agricole »

DGER

Contexte du métier

Dans la partie du référentiel professionnel qui décrit le contexte de l'emploi visé il est précisé que « l'agriculteur est un acteur principal depuis toujours de l'entretien de la nature et de l'évolution des paysages. A ce titre l'agriculteur ne peut ignorer aujourd'hui la demande sociale en matière d'environnement, d'amélioration du cadre de vie, de qualité et de traçabilité. Il exerce la fonction de production a minima dans le respect des réglementations en vigueur, et au-delà dans le cadre de bonnes pratiques ou de cahiers des charges comme l'agriculture biologique, l'agriculture raisonnée, l'agriculture durable, les démarches qualité... »

La fiche descriptive d'activités précise que s'agissant de la recherche et collecte des informations une attention doit être portée à la diversité des pratiques agricoles (agricultures intensive, extensive, raisonnée, biologique, durable ...) et que, par ailleurs, l'agriculteur choisit un système d'exploitation cohérent et durable et en assure le pilotage.

Enfin deux situations professionnelles significative sur les sept présentes dans le référentiel font explicitement appel au développement durable :

- **Piloter le système d'exploitation** : maintenir et/ou développer l'entreprise, dans une perspective de durabilité et de transmissibilité, en fonction des objectifs et du contexte.
- **Conduite d'une production** : atteindre les objectifs de production en préservant le potentiel et la pérennité de l'activité et en limitant l'impact sur l'environnement.

Capacités intégrant le développement durable

Les capacités évaluées font explicitement référence au développement durable dans deux épreuves professionnelles caractéristiques du diplôme :

- **Epreuve 6** : Pilotage de l'entreprise

Capacité à certifier : élaborer un diagnostic global de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité

- **Epreuve 7** : Pratiques professionnelles Systèmes à dominante cultures

Capacité à certifier : conduire un processus de production à l'échelle du système de

culture dans une perspective de durabilité

Cette épreuve est déclinée de la même manière dans les différents systèmes de production (dominante élevage, élevage et valorisation du cheval et vigne et vin)

Modalités particulière intégrant le développement durable en formation initiale

Il est précisé que la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Pour cela la formation professionnelle doit apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoirs faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une activité professionnelle adaptée.

Enfin un stage collectif « éducation à la santé et au développement durable » d'une semaine permet d'aborder la thématique développement durable à partir d'une démarche de projet.

**Prise en compte du développement durable
dans les référentiels de diplôme :
le baccalauréat professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune »**

DGER

Contexte du métier

Dans la partie du référentiel professionnel qui décrit le contexte de l'emploi visé il est précisé « Contribuer à la sauvegarde des espaces naturels est aujourd'hui une préoccupation essentielle pour le plus grand nombre.... La mise en œuvre de ces politiques repose sur des dynamiques entre acteurs (Grenelle de l'environnement) et sur des initiatives publiques et privées dans les territoires. Ces initiatives s'inscrivent dans le développement durable du territoire, dans une interface entre les espaces, les acteurs et les activités humaines.... **Changement de logique lié à de nouveaux besoins de la société** :... Ces logiques se déploient dans un objectif de développement durable : gestion des ressources environnementales (biodiversité, paysage, ressource en eau, etc.), gestion économique et gestion sociale dans la perspective d'une cohabitation harmonieuse et équilibré, tant au niveau individuel que collectif, tant au niveau micro que macro....**Changement dans la combinaison et la cohérence des modes de gestion...** Ces changements imposent également que les politiques publiques s'inscrivent dans un développement durable conciliant protection et mise en valeur de l'environnement, développement économique et progrès social. »

Dans la partie approche prospective de l'emploi : « La mise en œuvre de politiques durables et irréversibles liées à la gestion environnementale et à la gestion des espaces, nécessitera, à terme, des créations d'emplois pour appliquer des programmes environnementaux et de gestion de plus en plus nombreux.

Enfin deux situations professionnelles significative sur les cinq présentes dans le référentiel font explicitement appel au développement durable :

- **Animation** : Sensibiliser le public à l'environnement et à l'écologie.
- **Veille environnementale et travaux de génie écologique** : Assurer la pérennité, l'équilibre des écosystèmes et le maintien de la biodiversité.

Capacités intégrant le développement durable

Les capacités évaluées font explicitement référence au développement durable dans une des épreuves professionnelles caractéristique du diplôme :

- Epreuve 7 : Pratiques professionnelles

Capacité à certifier : conduire en sécurité le travail d'une équipe sur une intervention de génie

écologique dans une perspective de durabilité

Capacité à certifier : mettre en oeuvre en sécurité les matériels, outils et équipements dans une perspective de durabilité

Modalités particulière intégrant le développement durable en formation initiale

Il est précisé que la formation doit permettre d'apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoir-faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une action professionnelle adaptée. Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en oeuvre des activités professionnelles.

Enfin un stage collectif « éducation à la santé et au développement durable » d'une semaine permet d'aborder la thématique développement durable à partir d'une démarche de projet.

TIC & VERT : Programme 2010-2012



TIC & VERT : Programme cofinancé par le FSE.

Accompagner et améliorer la mobilisation des outils numériques pour favoriser l'information des apprenants, les pratiques pédagogiques et les apprentissages professionnels dans le but de renforcer l'orientation et l'insertion professionnelle dans les emplois verts.

⊕ Le programme national FSE « compétitivité régionale et emploi »

Le programme opérationnel national « compétitivité régionale et emploi » du FSE pour 2007-2013 soutient les politiques nationales, régionales et locales en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle. Quatre axes d'intervention thématiques ont été retenus pour favoriser les initiatives visant à anticiper et gérer les mutations économiques, combattre le chômage, favoriser l'insertion sociale, lutter contre les discriminations dans le monde du travail, promouvoir le capital humain, les innovations et l'égalité des chances pour tous.

⊕ Le programme FSE Eduter : TIC & VERT

Le développement de l'école numérique mais aussi le renforcement des questions d'orientations, d'information et d'insertion professionnelle sont aujourd'hui des problématiques clés de l'évolution des systèmes éducatifs. Parallèlement à ces évolutions, les enjeux autour des emplois verts sont fortement mis en avant dans le cadre des politiques de l'emploi.



Le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, certificateur de diplômes qui prépare à ces métiers verts, est donc fortement questionné sur l'évolution des compétences et l'orientation des publics vers ce type de métiers mobilisant de nouvelles compétences.

Les métiers verts sont très liés à l'enseignement agricole : des besoins autour de l'information et de l'orientation, la rénovation de la voie professionnelle et le passage du Bac pro en trois ans entraînent des demandes croissantes en outils et méthodes pour individualiser, permettre le développement de temps d'autoformation plus ou moins tutorés et favoriser les pratiques professionnalisantes.

⊕ Obligations de publicité du FSE

Nous attirons l'attention de chacun sur l'obligation contractuelle de respecter les règles de publicité du FSE. Cette obligation trouve sa source dans les dispositions réglementaires et s'impose quelque soit le montant FSE attribué au projet.

Plus d'informations sur les obligations et règles du FSE : www.fse.gov.fr/communication/communiquer-sur-votre-projet-fse/les-obligations-de-publicite/article/les-obligations-de-publicite

⊕ Références bibliographiques

- *La croissance verte : quels impacts sur l'emploi et les métiers ?* La note de veille, centre d'analyse stratégique, n°164, janvier 2010.
- *Les métiers « agriculture et biodiversité » exercés par les agents du MAAP - Rapport MAAP/OMM, juin 2009*
- Rénovation de la voie professionnelle et passage du Bac pro en 3 ans : décrets modifiant le code de l'éducation* n°2009-145, 146, 147, 148).
- *Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte - Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - Décembre 2009.*
- *Réforme du lycée - BO spécial du 4 février 2010* (www.education.gouv.fr/pid23791/special-n-1-du-4-fevrier-2010.html – www.education.gouv.fr/cid50137/mene0901112c.html)
- *Expérimentation d'un livret de compétences en application de l'article 11 de la loi n°2009-1437* du 14 novembre 2009 - BO n°1 du 7 janvier 2010
- *Eduscol* (<http://eduscol.education.fr/pid23131/orientation.html>)



Enseignement agricole
Formation grandeur nature



TIC & VERT

➔ TIC & VERT : quatre actions orientées « Emplois verts »

ACTION ①

Des emplois verts dans le secteur rural et agricole : pour qui ? Pourquoi ?



Il s'agit à travers cette action de préciser le contour des emplois dits « verts » concernés par l'enseignement agricole (EA), les compétences sous-jacentes et de mieux comprendre le lien entre la nature des activités, les compétences exercées et la

motivation des publics à s'orienter vers ce type d'emploi.

➔ Une étude descriptive des caractéristiques/état des lieux et des compétences significatives des métiers verts dans le champ des compétences de l'agriculture comme Ministère certificateur (étude bibliographique, analyse de données quantitatives, réalisation d'entretiens avec des professionnels, détection de situations significatives des compétences).

➔ Un séminaire interne pour sensibiliser, professionnaliser et croiser les travaux de chacun sur les questions « orientation et emplois verts » : participation à des colloques, organisation d'un séminaire interne sur le sujet (une journée par trimestre).

➔ Une étude et visite d'étude pour avoir une approche comparative du traitement de l'orientation dans d'autres pays (travail avec le Cedefop : centre européen pour le développement de la formation professionnelle), participation à une visite d'étude ciblée dans deux autres pays européens qui ont une approche particulièrement originale de la question de l'orientation et des métiers verts.

ACTION ②

Outiller, professionnaliser les équipes éducatives des EPL. Cette action consiste à outiller les équipes pédagogiques et les établissements afin de les aider à développer l'orientation dans les métiers verts.

➔ Mise à disposition d'outils, de ressources, de dispositifs et de services

– Mise en place d'un service d'orientation, d'accompagnement au projet personnalisé pour les publics à distance à titre expérimental : mise en place d'une cellule composée de deux personnes chargées de répondre de manière personnalisée (professionnalisation, élaboration d'outils, diffusion d'information pour faire connaître l'offre de service).

– Mise en place d'un engagement relatif à l'orientation dans le guide des bonnes pratiques et label qualité propre aux établissements du MAAP.

➔ Professionnalisation des équipes

– Créer des parcours de professionnalisation à distance pour les équipes éducatives sur la thématique de l'orientation, de l'accompagnement au projet personnalisé (création de 4 parcours types particuliers).

– Mise en place de journées thématiques et de kit ressources retransmises en visioconférence sur la découverte des métiers verts et sur les questions d'orientation, à destination des animateurs de CdR, des chargés d'ingénierie.

ACTION ③

Informier pour mieux faire connaître les « métiers verts » de l'enseignement agricole.

Cette action a pour objectif de faire connaître les métiers verts de l'enseignement agricole aux publics potentiels (candidats et acteurs de la communauté éducative) et d'aider les élèves à s'orienter dans des métiers verts.

➔ Action réseau lycéen : blog et animation d'un réseau d'élèves via l'utilisation des nouvelles technologies pour les sensibiliser au développement durable et aux débouchés verts de l'EA.

➔ Développement de ressources pédagogiques valorisant la connaissance des métiers verts : production de DVD dans la collection Je suis... et réalisation de deux nouveaux DVD par an sur des métiers emblématiques des emplois dits « verts ».

➔ Étude d'opportunité (2010) et mise en œuvre du développement selon les conclusions de l'étude (2011/2012) pour mobiliser les technologies du web afin de renforcer la dimension orientation sur le site chlorofil.fr.



➔ Développement d'une brique applicative « orientation vers les métiers verts » dans les supports numériques en ligne parmi lesquels ont trouvé les sites clefs en main des établissements, OUNEA (l'ENT de l'Enseignement Agricole) ou les ENT régionaux).

➔ Développement d'un livret de compétences : développement informatique d'une interface web permettant l'autosaisie et la consultation multiple des compétences, etc... au fur et à mesure de leur acquisition

ACTION ④

Capitaliser et diffuser des travaux réalisés

➔ Organisation d'un séminaire régulier interne sur les questions orientation et métiers verts à partir des conclusions des études réalisées en début de programme et des actions réalisées (réunions des équipes pour les professionnaliser sur cette question avec des intervenants, au rythme d'une journée par mois environ (une journée thématique (séminaire) tous les trois mois pendant 2 ans).

➔ Organiser un forum de l'orientation dans les métiers verts de l'EA, ouvert à tous les partenaires externes (2012).

Regroupement des acteurs concernés (réunion d'environ 20 personnes) sur 3 jours (échanges et outils partagés).

➔ Produire des ressources capitalisant les acquis de cette opération (production d'un article et rédaction des actes du forum).





LES « ESPACES TEST »



Ou « *Couveuses Agricoles* »



Enjeux auxquels répond le dispositif

Redéployer une agriculture de proximité pour répondre à l'attente des consommateurs et de la société.

Éléments de contexte & points de repère

Depuis environ 10 ans, on observe une diminution des installations agricoles « dans un cadre familial ».
 → Nécessité que de nouveaux actifs, extérieurs au monde agricole, s'installent.
 L'installation de ce public spécifique, rencontrant des difficultés particulières, invite à repenser l'accompagnement des projets d'installation agricole pour en assurer la pérennité.

Avant de créer une structure de test agricole...

Quelles sont les initiatives existantes sur lesquelles s'appuyer ?

Qui sont les acteurs moteurs et motivés pour participer au montage du dispositif, à son animation et au suivi des porteurs de projet ?

Comment faire face à la lourdeur des investissements, aux risques financiers et aux problèmes de trésorerie ?

Sur quel foncier accueillir le porteur de projet ?

Quel(s) statut(s) pour quels porteurs de projets ?

Objectifs du dispositif et public cible

Objectifs

- Favoriser les installations de personnes non issues du milieu agricole (installations dites « Hors Cadre Familial »)
- Sécuriser les parcours des porteurs de projets agricoles spécifiques en levant les freins à leur installation (accès au foncier, manque d'expérience et de compétences, transition de mode de vie et insertion sur le territoire...) grâce à l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de partenaires.
- Créer une nouvelle forme de coopération territoriale

Le test d'activité agricole participe à combler un manque en matière d'accompagnement du public Hors Cadre Familial (notamment dans le cadre d'installations progressives) et permet d'accompagner les porteurs de projet n'entrant pas dans le champ de l'installation aidée (plus de 40 ans par exemple).

Public cible

L'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent œuvrer à la création d'emplois locaux par l'installation de jeunes ou de porteurs de projets en agriculture, la diversification des productions, le maintien (voire la reconquête) des terres agricoles...

Descriptif et partenariats

Le dispositif se différencie du stage et du tutorat par l'autonomie et la responsabilisation du porteur de projet, de l'acte de production jusqu'à la commercialisation de ses produits.

Il est complémentaire du nouveau parcours à l'installation – le Parcours Personnel Professionnalisé, PPP – au sein duquel il peut être proposé aux candidats en complément du tutorat ou des stages plus classiques.

Les couveuses agricoles consistent à tester – tout en étant accompagné par un réseau d'agriculteurs tuteurs formés – un projet de création d'une activité agricole, dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase de test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole, mais une mise en situation en « grandeur réelle » dans une structure immatriculée qui « héberge » le porteur de projet.

Ce test permet :

- De mettre en pratique et de développer ses compétences personnelles, en les confrontant à celles d'agriculteurs expérimentés ;
- D'expérimenter la faisabilité technique, économique, personnelle et territoriale de son projet.
- De tester son activité dans un environnement sécurisé avec une prise de risque et des investissements progressifs, permettant notamment d'évaluer les débouchés.
- De prendre le temps de tisser des liens avec les différents acteurs du territoire.
- De mener une recherche foncière et le montage technico-économique et financier de son futur projet avec les différents acteurs concernés (SAFER, ADASEA, chambres d'agriculture, banques, collectivités territoriales, etc.).
- De construire dans la durée un projet d'installation (seul ou à plusieurs) ou, le cas échéant, d'envisager sereinement et sans frustration une conclusion autre que l'installation agricole.

En bref...

• Repenser l'accompagnement des projets d'installation agricole pour en assurer la pérennité

• Tester un projet de création d'une activité agricole dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini.

• 4 semaines test en fonctionnement, accueil d'une dizaine de porteurs de projet.

• Apprendre et entreprendre sans risque

• Trouver des moyens financiers et des tuteurs (les motiver dans le temps)

• Relancer des structures et des groupes de développement qui travaillent sur des approches alternatives de la création d'activité.

Pour en savoir +

Contacts:

Alain DANEAU
FNCIVAM
Chargé de mission
"installation rurale"

OFPPA de la DORDOGNE
Av Churchill
BP 58
24660 COUDONNIER-CHAMBERS

05.53.02.61.30
06.50.42.70.59
Fax : 05.53.02.61.31
alain.daneau@fncivam.fr

Éléments

d'approfondissement

La Fiche Le Semencier (SAS D.A.L.N.E.S.) est consacrée à deux exemples de couvoises agricoles.

Le CELAVAR a mis en place en 2005 un groupe de travail national dont la vocation est de permettre les rencontres et les échanges entre acteurs et animateurs de démarches locales de test d'activités agricoles.

Ce réseau est caractérisé par sa diversité : diversité de structures et des modèles, projets émergents et réalisations opérationnelles...

Il regroupe des structures associatives relevant des champs du développement agricole et rural, de l'éducation populaire ou de l'économie sociale et solidaire, des acteurs de la formation, des collectivités territoriales, des organisations professionnelles agricoles, etc.

Si toutes les expériences de test d'activité agricole sont uniques on peut cependant repérer un certain nombre de traits communs qui balisent un cœur d'activité :

- Accompagnement renforcé individuel et collectif (appui technique, comptabilité, formations complémentaires, recherche de foncier et de logement sur place...)
- Mise à disposition (moyens de production, hébergement juridique, numéro de SIRET, statut et couverture sociale)
- Accueil dans la durée (un à deux cycles de production)
- Aide à la commercialisation (facilitation de l'accès à une clientèle locale, via les AMAP, paniers...)
- Construction d'un réseau socio-professionnel local (auprès des agriculteurs, des organisations professionnelles agricoles, des collectivités locales, des établissements bancaires...)

Partenariats

Les CIVAM interviennent dans un espace test : la SAS GRAINE d'Aquitaine créée par le CIVAM Bio de Pau. Plus globalement, les espaces test font appel à de nombreux partenaires comme les collectivités locales, l'enseignement agricole, des fondations pour le financement, l'économie sociale et solidaire, la caisse des dépôts et consignation, etc.

Résultats identifiés

Éléments quantitatifs et qualitatifs

Actuellement, quatre espaces test fonctionnent et accueillent des porteurs de projets avec différents portages juridiques (SAS, association, exploitation d'un lycée agricole...).

Une dizaine de porteurs de projets sont en test sur des espaces test, la majorité s'orientent vers les circuits courts, principalement dans des activités de maraîchage et en zone périurbaine (réponse à la demande). Néanmoins, des installations en élevage caprin, ovin et arboriculture ont également été constatées au niveau de la couveuse du Civam de Pau.

Analyse critique

Points forts et faiblesses

♦ Points forts

- Installation progressive, qui répond à la demande des porteurs de projets « hors cadre familiaux » et permet d'apprendre à entreprendre sans risque.
- Mobilisation des acteurs locaux autour de l'installation et de la gestion du foncier sur une démarche innovante qui sort des schémas classiques d'installation prônés par les institutions majoritaires.
- En zone péri-urbaine, il répond au déficit de production d'alimentation de base et contribue à préserver des terres fertiles.
- Incitation des collectivités locales à prendre en charge la gestion du foncier en dehors des circuits classiques (SAFER).

Difficultés rencontrées

- Trouver la bonne échelle géographique et territoriale du projet (pas trop vaste)
- Recruter des porteurs de projets qui acceptent bien les valeurs et objectifs portés par l'espace test
- Trouver la bonne formule juridique pour porter l'espace test
- Trouver des tuteurs et les motiver dans le temps
- Trouver les moyens financiers (prise de risque forte) pour faire fonctionner le dispositif et l'animer, couvrir les risques, investir en matériel et bâtiments, auprès des collectivités locales.
- Gérer la "sortie" de l'espace test (positive ou négative) des porteurs de projet
- Motiver un groupe de base d'agriculteurs autour du projet
- Intégrer les consommateurs au projet
- Le "créneau" installation en maraîchage risque d'être vite comblé pour cause d'un effet de mode

Perspectives

- L'espace test pourrait relancer des structures et des groupes de développement qui travaillent sur des approches alternatives de la création d'activité.

Fiche réalisée dans le cadre du projet « Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche



ACCOMPAGNER ACCEDER AU FONCIER ET AU BATI ACCEDER AUX FINANCEMENTS STRUCTURER LE MILIEU AGRICOLE

CIVAM
Bretagne

« LE GERMOIR »

Pépinière d'activités agricoles et agri-rurales

Parcs naturels régionaux de France



Enjeux et contexte

Ce projet collectif, au-delà de la création d'emplois, entend contribuer à renouer avec le concept de souveraineté alimentaire des territoires. Le défi consiste à installer des paysans, créer de l'activité dans les espaces ruraux, et retisser le lien producteurs/consommateurs de façon progressive.

Le projet « Le Gerموir » a pour vocation de participer à une économie sociale et solidaire et de concrétiser le slogan « agir local et penser global ».

Ce centre est créé dans un ancien corps de ferme adossé à 4 ha de terres bio. Cette ferme est riche de l'histoire de la famille Boutin, précurseur, avec d'autres, d'une agriculture à dimension humaine et bio. L'idée du centre d'expérimentation « Le Gerموir » s'inscrit dans le prolongement de cette histoire.

Objectifs du dispositif et public cible

Le but de ce dispositif est de permettre à 5 à 6 porteurs de projets par an de se tester avant de mettre en place leurs activités agricoles en production biologique. Suite à cette phase de test, ils peuvent, s'ils le souhaitent, être accueillis dans le cadre d'une pépinière d'entreprise.

- ♦ **Public cible**

Ce site d'expérimentation est destiné à des porteurs de projets qui s'orientent vers le maraîchage, les petits élevages, les porcs plein air, les plantes médicinales et d'autres productions bio.

Descriptif et partenariats

Des bâtiments agricoles (600 m²) et des terres (4 ha) sont mis à disposition des porteurs de projet qui désirent s'installer en tant qu'agriculteurs. Ces personnes en souhaitant d'autres choix professionnels ou en recherche d'emploi conduisent pendant un ou deux cycles de production les cultures de leur choix, en testant les techniques de l'agriculture biologique. Envisageant un ou des modes de commercialisation (paniers hebdomadaires, circuit court de distribution, commandes sur internet...), ils s'intègrent progressivement dans les réseaux biologiques de la région Nord-Pas-de-Calais. Durant cette phase de test, le porteur de projet doit se montrer le plus autonome possible dans la gestion de sa parcelle et des cultures choisies. Néanmoins, un accompagnement lui est proposé et il peut accéder à des formations s'il en a le besoin.

- ♦ **Partenariats:**

Le projet est porté par un collectif d'associations coordonné par l'AFIP Nord-Pas-de-Calais.

Les partenaires impliqués sont: Au Fil des Saisons, Graines de Saveurs, VIVABIO, la Couveuse Chrysalide, le GABNOR, Inser'Action 62, ARCADE, Cap Vent, la communauté de communes de Fruges, l'AFIP et Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais.

Résultats identifiés

- Acquisition de 4 ha de terres en agriculture biologique et de 600 m² de bâtiments agricoles réhabilités à Ambricourt, avec l'aide de l'association Terre de Liens Nord-Pas-de-Calais (coût de l'opération: 96 746 HT soit 125 000 TTC).
- La structure concerne l'emploi de 20 personnes et devrait permettre à 4 à 6 porteurs de projet par an de s'installer.

TEMOIGNAGE

Fanny Vasseur, en phase d'installation (jeune agricultrice sur le site du Gerموir), exerce une activité de Cueilleuse Normande. Elle cultive une dizaine de plantes aromatiques et médicinales (mentha, bleuet, mauve...) et en réalise une dizaine d'autres en cueillette sauvage (jureau, romce, ortie...). Les plantes sont cueillies manuellement puis séchées pour fabriquer des thés, mais également des sirops, des confitures, des aromates... Fanny effectue ces transformations dans un bâtiment écologique qu'elle loue au Gerموir.

Elle vend ensuite ses produits en circuit court, sur des marchés, ou encore dans des magasins de produits biologiques et de commerce équitable.

Le Gerموir lui permet d'accéder à une parcelle agricole en bio et d'utiliser (collectivement) du matériel agricole. De plus, le Gerموir apporte un accompagnement à la création d'activités personnelles et à l'écoute de ses besoins et questionnements avec le collectif « De l'Infini au Projet » (AFIP, A Petits PAS).

Fanny, qui réalise des animations de découverte de la flore de la région, souhaite contribuer sa participation active au projet du Gerموir, notamment en ce qui concerne la valorisation de la biodiversité.

Pour en savoir +

Contacts:

nord@terredeliens.org
nfo5967@irce.fr
 03 21 04 39 69



LA SAS « GR.A.I.N.E.S. »

Couveuse agricole - Innovation nourricière



Enjeux et contexte

L'engouement des consommateurs pour la vente directe et de proximité, la restauration collective, les AMAP, (34 en Béarn) et les demandes croissantes d'adhésion rendent nécessaire l'installation de nouveaux producteurs.

La SAS Graines d'Agriculteurs Innovants, Nourriciers, Entreprenants et Soutenus par les consommateurs a pour vocation d'installer des porteurs de projets sans ferme familiale, pour lesquels l'installation serait difficile.

La couveuse agricole offre aux porteurs de projets (les « couvés ») un hébergement juridique, des conditions matérielles pour tester grandeur nature leur projet au sein d'un « espace-test » en leur évitant d'investir et de se fragiliser économiquement en cas d'échec.

Objectifs du dispositif et public cible

◆ Trois objectifs principaux ont été identifiés :

- permettre l'immersion dans un réseau local
- apprendre le métier d'agriculteur et se confronter à la réalité
- évaluer son projet d'installation

◆ Public cible

Il s'agit de porteurs de projet de différentes origines (agricoles ou non) souhaitant s'installer en agriculture et/ ou avancer dans leurs projets (qui concernent principalement des activités variées comme le maraîchage, l'élevage ou l'arboriculture) sur différents sites de production.

Descriptif et partenariats

Il s'agit d'une SAS (Société par Actions Simplifiées) à vocation agricole constituée par 26 associés producteurs.

Elle permet la mise en œuvre d'un cadre juridique au sein d'une société agricole, gérée par des agriculteurs et met à disposition des moyens de production, un accompagnement humain, un réseau commercial, technique, financier (permettre les premiers approvisionnements), administratif et mobilise du foncier voire des bâtiments (mis à disposition par des collectivités ou des propriétaires privés sur une période définie).

Les couvés bénéficient d'un contrat CAPE (Contrat d'Appui au Projet d'entreprise, d'une durée de 12 mois, renouvelable 2 fois) qui permet aux couvés de valider leur projet en conservant leur statut antérieur et leurs revenus sociaux. Un système de Prêt de trésorerie est également proposé à tout particulier ou partenaire qui souhaite soutenir la couveuse.

◆ Partenariats

La SAS Graines porte juridiquement, économiquement et socialement la couveuse. Les réseaux CIVAM Béarn et CIVAM Aquitaine en assure l'animation. Les membres de la SAS sont eux-mêmes agriculteurs

Résultats identifiés

Le dispositif permet aux couvés de valider leur projet en conservant leur statut antérieur et leurs revenus sociaux.

En 2009, 4 personnes étaient en test dans le cadre de la couveuse (chevriers et maraîchers). Pour 2010, 5 candidats bénéficient d'un contrat CAPE et 2 stagiaires sont également en pré-couveuse avec la SAS Graines.

Des parrains agriculteurs ont été formés pour accompagner les couvés dans leur projet de vie, ce qui peut contribuer à diminuer les échecs dans les projets d'installation futurs. Les personnes ont droit à l'erreur ce qui leur permet de sécuriser leurs choix. Le renoncement au projet est aussi une possibilité.

Les couvés bénéficient de l'ensemble du réseau professionnel et clientèle du CIVAM, ce qui augmente leurs chances de trouver une exploitation à reprendre par la suite et leur permet de se constituer plus rapidement un réseau commercial.

Perspectives

L'objectif, fin 2010, était d'héberger, au sein de la SAS Graines, 10 « couvés ». Pour la suite, ce qui compte, c'est d'assurer un suivi qualitatif sur les projets d'installation suite à la sortie couveuse. Le nombre de « couvés » supplémentaire se fera en fonction de la demande.

Fiche réalisée dans le cadre du projet

« Les formes d'appui à l'installation des agriculteurs en circuit court dans les régions », projet porté dans le cadre du Réseau Rural Français et financé par le Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche



TEMOIGNAGE

Fabrice Carlier élève depuis février 2009 un troupeau de chèvres laitières à Gélou, au cœur du Béarn, dans le cadre de la couveuse SAS Gr.A.I.N.E.S.

Il traite 50 chèvres, dont il transforme l'intégralité du lait en fromages de type lactique (protins, tomes, ...) nature ou aromatisés et en yaourts.

Ses produits sont commercialisés en vente directe : AMAP, vente à la ferme, marchés, et plus rarement en magasin et à un restaurant. Il s'est installé sur un corps de ferme mis à disposition pour 3 ans, dans le cadre de la couveuse, par le Conseil Général des Pyrénées Atlantiques.

Une fois ce délai écoulé, il devra soit trouver un endroit où déménager (et d'autres couvés lui succéderont sur la ferme), soit il s'installera sur l'exploitation de manière permanente (qui deviendra mixte et continuera d'accueillir des couvés). Il est actuellement en négociation avec le CG 64.

De son point de vue, la couveuse est une opportunité permettant d'une part de travailler en grandeur nature, avec un cheptel réaliste, sans risque financier et d'autre part de s'intégrer plus facilement dans le milieu local car il est accompagné par des agriculteurs locaux au sein de la couveuse.

Pour en savoir +

Contacts

Frank MEYMERIT
CIVAM Aquitaine
civambearn@orange.fr
SAS GR.A.I.N.E.S.
Camin Larredya
64 110 Jurançon
05 59 84 70 63
Fax: 05 59 84 20 25